

NR Flash

SPORTS, en page 7
 — Les matches de hockey
 — Championnats suisses 1962
INFORMATIONS LOCALES en pages 10, 12, 13, 14 et 15 :
 — Promotions dans la gendarmerie
 — Le Comptoir de Martigny 1963
NOUVELLES SUISSES ET ETRANGERES, en page 16

Nouvelliste du Rhône

PREMIER QUOTIDIEN VALAISAN DU MATIN
 TELEPHONE (027) 2 31 51-52 — C.C.P. II C 274 — LE NUMERO : 25 CENTIMES

PRESSING KUMMER

COMPLET Fr. 8.50
 ● Nettoyage chimique à sec
 ● Repassage à la vapeur
 ● Détachage
 ● Imperméabilisation
 ● Stoppage
 ● Atelier sur place avec la meilleure installation
 ● Service dans les 24 h.
 ● Teinture
 JUPE Fr. 3.50
BERNASCONI & MICHELLOD
 Rue des Hôtels
 Tél. 026 6 19 74 MARTIGNY

Colosse modeste... et presque timide, Rodolphe Philippe héros malgré lui, a retrouvé les siens

RETROUVAILLES

La sœur du héros du jour, trop émue pour venir jusqu'à l'hélicoptère, l'attendait dans l'aérogare. C'est donc son beau-frère, M. Moritz, qui vint à sa rencontre, et ils se jetèrent dans les bras l'un de l'autre.



L'aérodrome civil de Sion a connu, hier matin, une animation exceptionnelle. Et pour cause ! Journalistes, photographes et reporters, venus de toute la Suisse, s'étaient donné rendez-vous à 9 h. déjà, tout proche de la piste d'envol, pour ne pas manquer l'arrivée du pilote Rodolphe Philippe, sauvé presque miraculeusement, après une chute dans la région du col de Menouve, à bord d'un « Piper » de glacier qu'il avait loué à l'aérodrome de Sion, il y a quelques jours...

LIRE LA SUITE EN PAGE 10

CONSEIL NATIONAL

La tragique odyssée d'un Suisse pris comme otage par les Tchèques

Jeudi dernier, jour de la session d'hiver, M. Wahlen, conseiller fédéral, répond, dès l'ouverture de la séance, à la question écrite urgente déposée, le 11 décembre, par M. Gnaegi (Pab., Berne), à propos du ressortissant suisse Alphonse Masiero, arrêté à la frontière de Tchécoslovaquie et condamné à plusieurs années de prison.

Dans sa réponse, le chef du Département politique s'exprima comme suit :
 « Le 9 juillet de cette année, le ressortissant suisse Alphonse Masiero, qui devait accomplir un stage à la fabrique de porcelaine Rosenthal, à Selb, près de la frontière bavaro-tchécoslovaque, commit l'imprudence de se promener le long de la frontière, croyant qu'elle était représentée par le rideau de fer, c'est-à-dire, les fils barbelés. En fait cette barrière se trouve déjà à l'intérieur du territoire tchécoslovaque. M. Masiero fut arrêté par des gardes-frontière tchécoslovaques. Il n'y a pas la moindre raison de penser qu'il se soit rendu coupable d'un délit quelconque si ce n'est d'avoir foulé involontairement le sol tchécoslovaque devant les fils barbelés. De telles « transgressions » sont également commises à la frontière austro-tchécoslova-

que et habituellement réglées, après quelques heures d'interrogatoire, par le refoulement. Pourtant, M. Masiero, après une détention préventive de sept semaines, a dû comparaître devant un tribunal qui l'a condamné, le 27 août, en vertu du paragraphe 110 du nouveau code pénal tchécoslovaque, à la peine maximum de trois ans d'emprisonnement, uniquement pour avoir pénétré sur le territoire de la république. Au cours de la procédure d'appel, le 22 septembre, la peine fut réduite à 2 ans et demi d'emprisonnement.

Le ministre suisse à Prague, M. Parodi, est intervenu le 7 septembre, en faveur de M. Masiero, en faisant état des précédents inhabituels des autorités tchécoslovaques et en attirant leur attention sur le caractère démesuré de la peine. Le 5 octobre, j'ai eu moi-même, un sérieux entretien avec le chargé d'affaires de Tchécoslovaquie.

La légation de Suisse à Prague s'occupas dès le début, du sort de M. Masiero. Des représentants de la légation ont pu lui rendre visite à trois reprises pour se renseigner sur son état de santé et sur ses désirs.

MONNAIE D'ECHANGE

La dernière visite datait du 22 novembre. Pendant des mois l'échange de correspondance entre le détenu et sa famille fonctionna mal. Notre représentation s'est alors employée activement pour obtenir que les lettres et les paquets à l'intention de M. Masiero lui soient remis plus rapidement. Enfin, il convient de relever que le 30 septembre, Mme Masiero a adressé une demande de grâce au président Novotny.

Dès le commencement, nous avons supposé qu'en arrêtant et en jugeant M. Masiero, les autorités tchécoslovaques voulaient s'emparer d'un otage qui pourrait leur servir pour faire un échange avec Glaser, l'espion tchécoslovaque, qui, arrêté en janvier 1961 et trouvé en possession d'un passeport diplomatique portant le nom Bures, avait été condamné à 5 ans de pénitencier. A fin novembre, notre représentant diplomatique entreprit, au nom du Conseil fédéral, une dernière démarche auprès du ministre des affaires étrangères, M. David, pour faire la lumière sur les intentions des autorités tchécoslovaques. Cette démarche a confirmé le bien-fondé de nos suppositions. Le Conseil fédéral a fait savoir au gouvernement tchécoslovaque, sans équivoque, que du point de vue politique, juridique et humain, il était impossible de discuter de telles méthodes. En outre, il lui a communiqué que si, jusqu'à mi-décembre,

LIRE LA SUITE EN PAGE 2



Voici une photo de l'avion qui a piqué du nez... heureusement au bon endroit, dans la neige. Un peu plus haut, c'étaient les rochers et, plus bas, le précipice, du côté suisse, comme le montre notre document. (Photo aérienne « N.R. »)

INITIATIVE ATOMIQUE

Pour faire pièce à un premier projet constitutionnel (celui qui a été rejeté par le peuple), patronné par un comité « hors partis » mais appuyé par les communistes, le parti socialiste a lancé, on le sait, une seconde « initiative atomique » qui prévoit que le peuple serait consulté obligatoirement sur toute décision des Chambres visant à doter l'armée d'un armement nucléaire.

Le Conseil fédéral a proposé une première fois le rejet pur et simple de cette seconde initiative, estimant à juste titre que des délais révérendaires, et un débat passionnel dans l'opinion, ne serait pas de mise au cas où une telle décision devrait être prise dans l'intérêt de la défense nationale. Mais la commission du Conseil national lui a demandé d'étudier une fois encore le problème. Dans un nouveau rapport, daté du 15 novembre dernier, le gouvernement a admis qu'on pourrait se borner à réviser non pas la Constitution, mais la loi sur l'organisation militaire, en y introduisant le référendum facultatif contre une décision des Chambres favorable à l'armement atomique. Mais il n'a pas recommandé cette procédure. Il est resté sur ses positions, selon lesquelles il appartient aux Chambres seules, guidées par leurs commissions où un aussi grave problème peut être discuté sereinement, de prendre la décision.

Ce second rapport a suscité la division au sein de la commission du Conseil national. La majorité s'est ralliée aux conclusions gouvernementales. La minorité (comprenant six socialistes et quatre radicaux) a présenté une motion demandant la révision de la loi sur l'organisation militaire, dans le sens susindiqué.

Si cette motion est approuvée, a déclaré M. Bringolf, ancien président du parti socialiste suisse, l'initiative sera retirée. Mais était-ce bien sûr ? La discussion au Conseil national a montré que les rangs socialistes comptent d'irréductibles partisans du maintien de l'initiative.

Entre parenthèses, M. Bringolf a commis un grave impair. Il a révélé, pour renforcer sa thèse, que le Conseil fédéral était divisé sur la question et que son premier rapport, comme le second, avait été approuvé en son sein par 4 voix contre 3. Une des excellentes particularités de notre régime politique, c'est le gouvernement collégial. Même si nos sept sages sont divisés, leur décision est officiellement celle du gouvernement tout entier. Faire état de leur division au Parlement, c'est faire de ce « collège » un Parlement en réduction. On touche ici du doigt ce que coûte le faux principe de la représentation proportionnelle à l'exécutif.

Le point de vue de la minorité de la commission a été soutenu notam-

ment par M. Chevallaz, syndic de Lausanne. Selon lui, proposer le rejet pur et simple de l'initiative équivalait à ne pas tenir compte du conflit de conscience de beaucoup de citoyens à l'égard de notre (très éventuel) armement atomique. C'est là aussi le point de vue qu'on soutenu dans la presse MM. Pierre Béguin et Olivier Reverdin, qui jugent d'autre part inopportun de provoquer le printemps prochain — l'initiative n'étant pas retirée — un nouveau débat dans l'opinion publique.

Mais un tel débat ne serait-il pas bien plus grave encore en cas de référendum contre une décision des Chambres en faveur de l'armement atomique, c'est-à-dire à un moment où le pays serait en danger ?

C'est bien là ce qu'a estimé le Conseil national, par 109 voix contre 75 (communistes, socialistes, 19 radicaux, 4 démocrates et 1 libéral, M. Reverdin). Le Conseil des Etats se prononcera certainement dans le même sens.

Le référendum facultatif est donc écarté. Et nous aurons un second débat public l'an prochain, au moment du scrutin sur l'initiative. Ses promoteurs en sont les premiers responsables. Mais, encore une fois, mieux vaut liquider la question alors qu'elle est tout à fait inactuelle, que dans un moment où elle serait brûlante.

C. Bodinier.

bosshard | chavaz

exposit à la Galerie Picpus
 48, Grand-Rue MONTREUX

DANS NOS CANTONS

GENEVE

★ UNE FEMME ATTAQUEE, DE NUIT, MORD SON AGRESSEUR ET LE MET EN FUIE. — De très bonne heure, jeudi matin, une femme âgée d'une cinquantaine d'années se rendait à son travail, quand, à la rue de Lyon, elle fut attaquée par un individu dissimulé dans l'ombre. Celui-ci projeta sa victime à terre et pour l'empêcher de crier, lui enfoua un doigt dans la bouche. Il n'avait pas compté avec la réaction de sa victime qui lui mordit profondément le doigt. Sous l'effet de la douleur, le bandit lâcha sa victime et disparut.

JURA BERNOIS

★ PLUS DE RESTRICTIONS D'EAU A TAVANNES. — Les restrictions d'eau, introduites à la suite de la sécheresse, et qui avaient été maintenues provisoirement ces derniers jours, malgré les chutes de pluie, ont été définitivement abrogées à Tavannes, où les habitants pourront désormais prendre des bains et laver leurs voitures.

BERNE

★ TOUS LES COLS DES ALPES SONT FERME. — L'A.C.S. et le T.C.S. communiquent que tous les cols des Alpes sont maintenant fermés, à l'exception du Brueggen qui sera de nouveau praticable avec chaîne dès jeudi, à 17 heures. Sont en outre fermées les routes suivantes: Gochenen-Hospenthal, Interlaken-Brienz, vallée de Bagnes, des Lourtier, val d'Hérens, des Maches, val d'Hérens, des Les Haudères, Gampel-Goppenstein, vallée de Conches, des Châtillon-le-Haut, vallée de Safien, Martina-Vinadi, Panaduz-Versamglion et Stierenhuetten-Schwefelbergbad.

★ LES OBSEQUES DE L'AMBASSADEUR JENS SCHIVE. — Jeudi matin, à 11 heures, a eu lieu, au crématoire du Bremgarten, à Berne, l'incinération de la dépouille de l'ambassadeur de Norvège en Suisse, Jens Schive, décédé lundi. Le culte luthérien a été célébré par le pasteur suédois L. Soederstroem, de Lausanne, en présence d'une nombreuse assistance, parmi laquelle on remarquait les conseillers fédéraux Wahlen, chef du Département politique, et Bonvin, chef du Département fédéral des finances et des douanes; du chancelier de la Confédération, M. Oser; de l'ambassadeur Micheli, secrétaire général du Département politique; du chef du protocole, M.-E. Serra; du commandant de corps Annasohn; d'autres personnalités suisses, ainsi que la plupart des chefs de missions diplomatiques accrédités à Berne. La représentation norvégienne était conduite par le chargé d'affaires, M. Per Borgen, qui assume l'intérim de l'ambassade, suivi des cinq consuls honoraires de Norvège en Suisse et de l'ambassadeur Sommerfeld, représentant de la Norvège auprès du centre européen des Nations unies à Genève. La cérémonie a été entourée de plusieurs productions musicales dont « Dernier printemps », lied du compositeur norvégien Grieg, exécuté par la cantatrice suédoise établie à Lausanne Brita H. son Hatt.

★ ECOLES POUR AIDES-SOIGNANTES. — La Croix-Rouge suisse communique: Les trois premières écoles d'aides-soignantes de Suisse, dont le programme est conforme aux directives établies par le comité central de la Croix-Rouge suisse viennent d'obtenir leur reconnaissance provisoire.

Il s'agit des écoles de l'Institution des diaconesses de Riehen, de l'hôpital des Bourgeois à Bâle et de l'école cantonale vaudoise, à Lausanne.

La pénurie d'infirmières a incité plusieurs établissements hospitaliers à créer des centres de formation pour aides-soignantes. Ces auxiliaires dont l'instruction dure un an et demi, travaillent principalement dans les services hospitaliers et les homes pour personnes âgées et pour malades chroniques. La conférence suisse des directeurs des affaires sanitaires a chargé la Croix-Rouge suisse de la surveillance de la formation de cette nouvelle catégorie de personnel soignant.

★ LE TRAFIC DES PORTS FLUVIAUX DES DEUX BALE. — Le 19 décembre, les sept millions de tonnes de marchandises chargées ou déchargées dans les ports des deux Bâle, ont été atteints pour l'année 1962, lors de l'arrivée dans le port du Petit-Huningue du cargo à moteur « Bodio », chargé d'argile (pour l'aluminium).

★ RAPPORT DE FIN D'ANNEE DES P.T.T. — Sous la présidence de M. G.-A. Wettstein, ingénieur diplômé, président de la direction générale, l'entreprise des P.T.T. a tenu, jeudi, 20 décembre 1962, son traditionnel rapport de fin d'année. Outre les cadres supérieurs de la direction générale des P.T.T., les directeurs des arrondissements des postes et des arrondissements des téléphones, ainsi que des délégués des associations professionnelles y ont pris part.

Intense trafic ferroviaire à Noël

Le nombre des ouvriers italiens qui ont utilisé les trains mis jusqu'ici à leur disposition pour rentrer chez eux à l'occasion des fêtes de fin d'année a été un peu moins grand qu'on l'escomptait. Il faut donc s'attendre à une très forte affluence dans les trains du Saint-Gothard et du Simplon, vendredi soir 21 décembre, et samedi matin. Aidés en cela par plusieurs réseaux étrangers, les chemins de fer fédéraux feront circuler un maximum de voitures disponibles.

Juste dans le courant de l'après-midi de samedi, tous les trains des lignes principales suisses seront, soit renforcés, soit dédoublés. Il en sera de même le soir du 26 décembre. Pour le trafic interne de Noël, on a prévu au total 167 trains supplémentaires.

Pour l'ensemble du trafic suisse et international, ce sont plus de 450 trains spéciaux et de dédoublement qui auront finalement été mis en marche à l'occasion des fêtes de Noël.

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE) il ne donnait pas de preuves évidentes de sa bonne volonté, en particulier en libérant M. Masiero, nous devrions conclure que Prague ne tient pas à des relations réciproques correctes.

M. MASIERO A ETE RELACHE

Le 15 décembre, le ministère tchécoslovaque des affaires étrangères informait notre ministre que le président Novotny avait ordonné que M. Masiero soit exempté du reste de sa peine et qu'il soit expulsé immédiatement. Notre compatriote est arrivé, hier, en Suisse. Le ministère des affaires étrangères a, par la même occasion, émis le vœu que le Conseil fédéral, de son côté, relâche Glaser. Cela présupposerait une mesure de grâce. Cependant, aucune des conditions requises pour un tel acte existe.

bonne conduite.

Le Conseil fédéral exprime, une fois de plus, son désir d'entretenir des relations correctes aussi avec le gouvernement tchécoslovaque, à condition, toutefois que Prague ne revienne pas sur les affaires d'espionnage découvertes et jugées et qu'elle mette définitivement fin à toutes les activités d'espionnage et d'agents tchécoslovaques en Suisse. En outre, le Conseil fédéral s'attend avec assurance, à ce que dorénavant plus aucun citoyen suisse ne soit arrêté sans autre et condamné à des peines d'emprisonnement plus ou moins longues sous de futiles prétextes, comme cela est arrivé ces dernières années.

VOTATIONS FINALES

Le Conseil passe aux votations finales. Sont successivement adoptés: — Le projet concernant les allocations de renchérissement aux rentiers de la CNA, par 121 voix, sans opposition. — La modification de la Lama, par 121 voix, sans opposition. — L'arrêté sur les avoirs en Suisse d'étrangers ou d'apatrides persécutés, par 130 voix, sans opposition.

Le Conseil national

- La loi sur les rentes versées par les Caisses d'assurance du personnel fédéral, par 131 voix, sans opposition.
- La loi sur les cartels, par 87 voix contre 14,
- et l'arrêté concernant la protection des investissements et la coopération technique et scientifique par 134 voix sans opposition.

CONTRE L'INFLATION

M. Baechtold (ind., Berne), développe une interpellation sur les mesures prises ou que compte prendre le Conseil fédéral pour combattre l'inflation.

M. Schaffner insiste sur le fait que la tendance à la réduction de la durée du travail renforce encore cette évolution malheureuse, le moment semble venu de se montrer raisonnable à cet égard. Certaines branches de notre économie sont encore en mesure de faire face à la situation par une productivité accrue. D'autres, en revanche, arrivées à l'extrême limite de leurs possibilités, risquent d'être entraînés dans un tourbillon fatal.

Le chef du Département de l'économie publique a mentionné, dans la deuxième partie de son exposé, les mesures prises par la Confédération et les cantons pour atténuer la conjoncture.

VERS UNE ENTENTE DES TROIS GRANDS

En conclusion, le chef du Département de l'économie publique, a dit sa conviction que les conditions sont présentement favorables pour réaliser une entente féconde entre les trois grands partenaires: patronat, salariés et agriculture, car personne ne désire l'accroissement du coût de la vie et une nouvelle dépréciation de la monnaie.

Il semble qu'il y ait unanimité quant à la nécessité de freiner l'afflux des travailleurs étrangers, dont l'effectif semble avoir atteint des limites qu'il serait dangereux de dépasser. C'est là un problème qui peut être résolu à condition de renoncer à de

nouvelles diminutions de l'horaire de travail. Enfin, il y a certainement aussi unanimité de vues quant à la nécessité de maintenir notre capacité concurrentielle dans une Europe intégrée et de conserver notre autonomie de petit pays neutre.

La délégation économique et financière du Conseil fédéral négociera patiemment avec les différents partenaires économiques et sociaux et les placera devant leurs responsabilités. Elle ne doute pas que les difficultés, qui sont grandes, seront surmontées dans l'intérêt du pays tout entier. (Vifs applaudissements).

Sur proposition de M. Leuenberger (soc., Zurich), président de l'Union syndicale suisse, le Conseil décide par 88 voix, sans opposition, d'ouvrir un débat général sur ce problème à la session de printemps, au mois de mars prochain.

La session de printemps s'ouvrira le lundi 4 mars. Elle durera vraisemblablement trois semaines.

CONSEIL DES ETATS

Votations finales

Dans sa dernière séance de la session d'hiver, jeudi matin, le Conseil des Etats, sur rapport de M. Gautier (lib., Genève), liquide par adhésion à la décision du Conseil national, une divergence portant sur le projet concernant le versement d'allocations de renchérissement aux rentiers de la Caisse nationale d'assurance-accidents, puis procède aux votations finales, adoptant sans aucune opposition par 36 voix, le projet susmentionné; par 38 voix, la modification de la Lama; par 36 voix, l'arrêté sur les avoirs en Suisse d'étrangers ou d'apatrides persécutés; par 38 voix, la loi sur les rentes versées par les Caisses d'assurance du personnel fédéral; par 35 voix, la loi sur les cartels et par 38 voix, l'arrêté sur la protection des investissements et la coopération technique et scientifique.

LA FEDERATION SUISSE DES SYNDICATS CHRETIENS-NATIONAUX ET LA POLITIQUE CONJONCTURELLE

BERNE, 18 — Le comité restreint de la Fédération suisse des syndicats chrétiens-nationaux, réuni à Berne mardi, s'est occupé des questions concernant la phase actuelle de la politique conjoncturelle. Bien que l'expansion économique suisse actuellement ralentisse chez nous, ceci sous l'influence de causes extérieures, la Fédération suisse des syndicats chrétiens-nationaux reste disposée à l'avenir comme par le passé, à discuter les problèmes se rapportant à la conjoncture économique.

Selon l'avis du comité restreint, pour agir efficacement sur la conjoncture, il faut maîtriser les forces qui sont à l'origine de la « surchauffe » actuelle. Celle-ci est causée, à part l'afflux de capitaux de l'étranger, en particulier par l'extraordinaire expansion de certaines industries d'exportation qui a eu comme conséquence une expansion économique toute aussi importante dans le pays même. Une politique conjoncturelle efficace devrait comprendre en plus du freinage de certaines exportations, des mesures qui toucheraient également certains autres secteurs de l'économie.

Fondation de l'association européenne de radiologie

Le problème des radiations joue un rôle considérable dans tout le développement des sciences et de la médecine en particulier. Il s'avère donc nécessaire de coordonner nos différentes connaissances par une étroite collaboration, non seulement sur le plan international, mais surtout sur le plan européen. Outre-Atlantique, il existe déjà depuis plusieurs années le Panamerican Congress of Radiology.

Après la dernière guerre, il s'est créé une fédération des sociétés des électroradiologistes de culture latine. En partant de cette idée, les délégués de quelques pays européens ont estimé que la création d'une association européenne était nécessaire.

C'est à Strasbourg, le 15 décembre 1962, que les représentants de 9 pays européens se sont réunis pour fonder la dite association. A cette réunion étaient représentés les délégués de l'Allemagne, de la Belgique, de la France, de l'Espagne, de la Hollande, de l'Italie, du Luxembourg, du Portugal et de la Suisse. L'intention pour l'avenir est de voir participer tous les autres pays de l'Europe à cette fondation. Les principaux buts de cette association sont avant tout de favoriser l'éducation radiologique par coordination et rajustement des programmes d'enseignement, de façon à tendre vers une certaine unité, tout en gardant une diversité propre aux différents pays. Bien

entendu, nous ne pouvons pas exposer ici tous les différents buts. Les mesures de protection des malades, du personnel soignant et de la population contre les radiations doivent être de plus en plus développées. Ce qui implique une éducation beaucoup plus poussée des médecins et de tout le personnel technique. Les relations et la position de la radiologie avec les autres disciplines médicales et non-médicales doivent être mieux coordonnées et précisées.

Strasbourg a été désignée comme siège de cette fondation, car c'est dans cette ville que siège le Conseil de l'Europe.

Le professeur Rajewsky, de l'Université de Francfort-sur-le-Main, a été élu président et le professeur Gros, de l'Université de Strasbourg, secrétaire général.

Nous pensons que cette association sera appelée à jouer un rôle important dans le développement, non seulement de la radiologie, mais dans toutes les branches annexes qui travaillent généralement avec les radiations.

Pour ses 25 ans, elle offre 660 000 fr.-

Généralement, on reçoit des présents à l'occasion de son anniversaire, plutôt que d'en offrir...

Il y a pourtant des exceptions à la règle et celle que nous évoquons intéresse chacun de nous:

Pour fêter dignement ses 25 ans d'existence, la « Loterie romande » va tirer, le 22 décembre prochain, une tranche exceptionnelle puisqu'elle comprend pour 660.000 francs de lots, dont un gros lot de 100.000 francs et 200 de 1.000 francs.

Une belle aubaine à la veille des fêtes de fin d'année.

L'institution qui a déjà versé des millions aux œuvres de bienfaisance et d'utilité publique et qui a fait un tel nombre de gagnants qu'ils ne se comptent plus, entre ainsi en beauté dans une nouvelle phase de sa destinée.

Les chances qu'elle offre et la gratitude qu'elle mérite vont engager les acheteurs à se procurer rapidement des billets.

Dépêchez-vous de choisir les vôtres si vous voulez être au rendez-vous qui sera, pour vous ou pour d'autres, celui de la fortune.



Les cours de la bourse

Bourses suisses

Actions suisses	C. du 19	C. du 20
Banque Leu	2760	2775
U.B.S.	3910	3950
S.B.S.	3290	3310
Crédit Suisse	3380	3410
B.P.S.	2500	2510
Allg. Finances	548	545
Banque Com. Bâle	480 d	505
Conti Linoleum	1425 d	1450 d
Banque Fédérale	450 d	450 d
Electrowatt	2600	2600
Transport Glaris	1210	1250
Holderbank port.		260 d
Holderbank nom.	1015	1045
Interhandel	3300	3280
Motor Columbus	1830 d	1830
Indelec	1330	1350
Metalwerte	2035	2075
Italo Suisse	778	775
Südelektra	125 d	125 d
Réassurance	4100	4150
Winterthur-Acc.	975	980
Suisse ass. gen.	2600 g	
Zurich assurance	5990	6000
Aare-Tessin	1650	1680
Accumul. Oerlikon	875	890
Saurer	2190 g	2225
Aluminium Chippis	5900	5975
Bally	2070	2100
Brown Boveri	3060	3100
Ciba	9500	9625
En. Elec. Simplon	890	875 d
Chocolats Villars	1400	1350 d
Fischer port.	2070	2100
Fischer nom.	350 d	360
Geigy port.	3000 d	3000 d
Geigy nom.	18400	18530
Jelmoli	1910	1970
Hero	7300	7350
Landis & Gyr	3275	3300
Lino. Giubiasco	910	900 d
Lonza	2550	2640
Globus	5590	5625
Oerlikon Ateliers	1110 d	1120 d
Nestlé port.	3170	3490
Nestlé nom.	2055	2110
Sandoz	9675	9750
Suclard	9200	9100 d
Sulzer	4700	4760
Ursina	6890	6850

Bourse de New York

TENDANCE: IRRÉGULIÈRE

	C. du 19	C. du 20
American Cyanamid	48 1/4	49
American Tel & Tel	116 7/8	116 3/4
American Tobacco	29 3/8	29 3/8
Anaconda	40 5/8	41 1/8
Baltimore & Ohio	26 1/8	26 1/4
Bethlehem Steel	29 1/4	28 3/4
Canadian Pacific	23	23
Chrysler Corp.	74 3/8	74 1/8
Creole Petroleum	35 1/2	35 1/4
Du Pont de Nemours	237 3/8	236 1/4
Eastman Kodak	108 1/2	108 3/8
General Dynamica	29 1/4	28 7/8
General Electric	76	76
General Motors	59 1/8	59 1/2
Gulf Oil Corp.	39 7/8	39 3/4
I.B.M.	392 1/8	392 1/8
International Nickel	61 5/8	61 5/8
Intel Tel & Tel	42 1/2	42 3/4
Kennecott Copper	65 1/2	65 1/2
Lehmann Corp.	27 3/8	28 1/8
Lockheed Aircraft	53 7/8	55 5/8
Montgomery Ward	32 7/8	33 1/8
National Dairy Prod.	64 1/2	62 1/8
National Distillers	23 3/4	23 1/2
New York Central	15 1/4	15 3/8
Owens-Illinois Gl.	74 1/2	73 3/8
Radio Corp. of Am.	57 1/8	57 3/8
Republic Steel	34 1/4	34 1/2
Royal Dutch	42 3/4	43 1/8
Standard Oil	58 1/4	58 1/2
Tri-Continental Cor.	41 1/2	42 3/8
Union Carbide	101 1/2	102 3/4
U.S. Rubber	40 7/8	40 3/4
U.S. Steel	44	44
Westinghouse Elect.	32 3/8	32 3/8
Ford Motor		46
Volume:	4.000.000	4.220.000
Dow Jones:		
Industrielles	617	648,55
Ch. de Fer	138,26	138,78
Services publics	127,64	128,14
Bache New York		

Cours des billets

	Achat	Vente
Allemagne	106 50	109
Angleterre	12	12 20
Autriche	16 60	16 90
Belgique	8 50	8 75
Canada	4 00	4 00
Espagne	7 10	7 40
Etats-Unis	4 29	4 33
France NF	86 50	89 50
Italie	68 1/2	71

Cours de l'or

	Achat	Vente
20 fr. suisse	36	38 50
Napoléon	34	36
Souverain	40 30	43
20 dollars US	178	185

Cours de bourse communiqués par la Banque Troillet et Cie S.A., Martigny.

L'assemblée de la «Comona valejana» de Zénèva

GENEVE * Le dimanche 9 décembre 1962 a eu lieu, en la Mijon du Common Café de la Liberté, rue de Chantepoulet 4, à Genève, la traditionnelle assemblée de la Comona valejana de Zénèva.

Un record de participation fut enregistré, vu qu'il s'agissait rien de moins que de la réélection du Conseil et, au vu de cette présence nombreuse, l'on se rendit compte d'emblée que les éventuelles alliances de familles allaient se régler à coup de crayon, vu que les cabales avaient été faites dans le vrai style valaisan.

A 15 heures précises, ce fut l'ouverture de l'assemblée par le président, M. Georges Besse; un ordre du jour très chargé fut élaboré. Si les premiers textes furent sans discussion, on attendit avec impatience le rapport du président, « dont le dévouement pour la Comona est reconnu à l'unanimité et digne de tous les éloges »; il salua l'assemblée, ainsi que la présence de différentes personnalités dont M. Maurice Gaillard, président des patoisants de Lausanne, de M. Lucien Fardel, ancien président de la Comona pendant plus de vingt-deux ans et étant encore en fonction, de M. Francis Frossard, président d'honneur de l'Echo du Valais; l'absence, pour cause de maladie, de la marraine, Mme Albrecht, et de son mari, M. Gaspard Albrecht, membre d'honneur, fut douloureusement ressentie par l'assemblée et des vœux de prompt guérison leur fut adressés.

Une minute de silence fut observée en la mémoire de M. Denis Cottet.

Malgré toutes les vicissitudes, le pré-

sident Besse donna l'assurance de la bonne marche de la Comona, et le rapport du caissier qui suivit ne fut pas pour le désapprouver. Puis ce fut l'élection proprement dite. Après la démission du vice-président, M. Lucien Fardel, la liste officielle portant les noms des sept nouveaux conseillers fut distribuée, mais une liste contradictoire portant l'en-tête Bonvin fut également mise en compétition, puis ce fut le dépouillement pendant lequel chacun put apprécier un bon morceau de pain de seigle servi avec un succulent fromage de Bagnes. Les résultats tant attendus arrivèrent et l'on put se rendre compte que la liste Bonvin avait prévalu sur la liste officielle, ce qui donna la composition du nouveau conseil pour l'exercice 1963, dont voici les noms:

Président: Georges Besse.
Vice-président: Luc Darbellay.
Conseillers: Célestin Rossier; Roland Micheloud; Roger Cretaz; Edmond Moret; Frédy Ducrey.

Ont également été élus après une lutte verbale épique:

Juge: Auguste Vocat; vice-juge: Emile Jacquemin.

Les résultats étant acquis, d'aucuns firent des propositions diverses dont la plus acclamée fut l'offre à la Comona d'un fanion aux couleurs valaisannes par les comounirs Dumoulin et Clavien, ainsi que le don de vingt-cinq bouteilles de muscat par le comounir Clavien. Après quoi, le ban et le chant de la Comona clôtura cette assemblée faite et vécue dans la meilleure des traditions valaisannes.

Frédy DUCREY.

USEGO

Pour vos repas de fêtes



Café du Jubilé, argent	3.20	Johannisberg 1961	litre	3.55
	paq. 250 g.			
Café Pacha	2.90	Fendant 1961	litre	3.10
sans caféine	paq. 250 g.			
Coques de meringue	1.25	Beaujolais	litre	3.80
« Anglo-Swiss »	paq. 100 g. env.	appellation contrôlée		
Ananas Sungold	1.80	Malaga	litre	3.65
	10 tranches	Andaluccia		
Fruits Cocktail Sungold	2.45	Porto Lopez rouge	litre	5.40
	bte 1/1			
Pêches moitiés Sungold	2.15	Asti Thiébaud	Bout.	4.25
	bte 1/1 avec rabais			avec rabais

Le détaillant USEGO vous sert bien et à bon compte



DESSERT DE FÊTES:



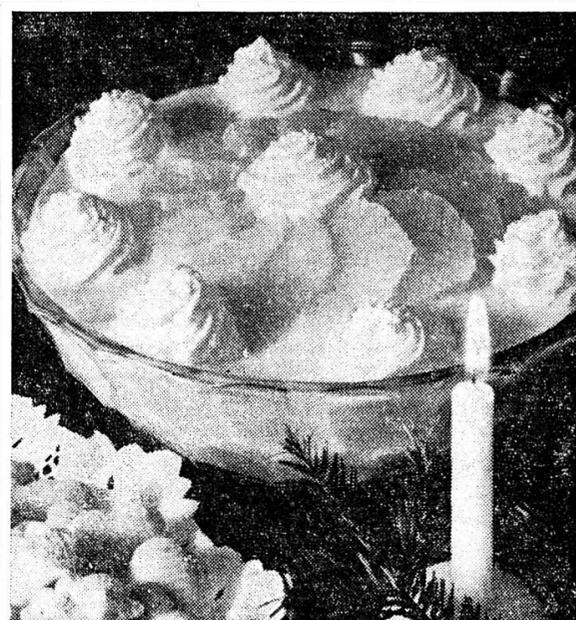
Crème à l'orange

C'est une délicieuse crème, un dessert qui est l'heureux couronnement d'un bon repas de fête.

Proportions pour 4 personnes: 2 œufs, 1 tasse de lait, ½ tasse de sucre, 2 cuillerées à thé de fécule, 1 grosse orange, 2 dl de crème.

Dans une casserole, mettez ensemble jaunes d'œufs, lait, sucre, fécule et l'écorce râpée de l'orange; chauffez en remuant, mais en évitant toutefois l'ébullition. Ajoutez le jus de l'orange, les blancs d'œufs battus ferme et la crème fouettée.

PS: Vous pouvez placer cette crème pendant 2 à 3 heures dans un bac à glace de votre frigo... vous obtiendrez ainsi une délicieuse «crème glacée».



INFORMATIONS LAITIÈRES

SKIEZ AU FAITE DES ALPES PAR LE SUPER SAINT-BERNARD

Téléphérique au départ du tunnel
ouvert à l'exploitation

20 km. de pistes sur Suisse et l'Italie
Accès par la nouvelle route du tunnel

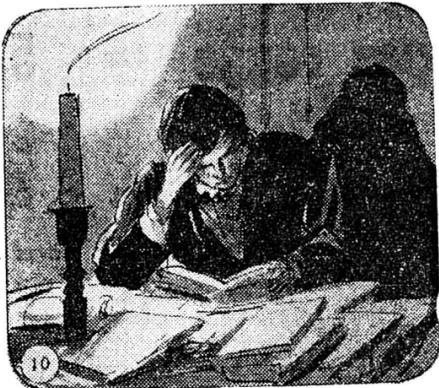
LES MYSTERES DE L'HISTOIRE

Nostradamus

3



Les études médicales étaient surtout théoriques, en ce début du XVII^e siècle. On discutait interminablement sur les traités des vieux auteurs. Michel de Notre-Dame ne se contenta point de connaissances livresques. Il se pencha au chevet des malades, cueillant des herbes médicinales, assista les apothicaires dans leurs préparations compliquées, et surtout recueillit ces « recettes de bonne femme » où se concentraient l'expérience des siècles passés. Il étudiait aussi les manuscrits arabes.



Alors que les autres étudiants passaient le plus clair de leur temps en « haute liesse », Michel travaillait avec acharnement. Il était servi par une mémoire prodigieuse et une grande intelligence. Les études médicales duraient dix ans, environ. Mais notre étudiant n'était encore, en 1526, que bachelier en médecine, quand une peste horrible ravagea la Guyenne et le Languedoc. On nommait peste, alors, toute épidémie faisant un grand nombre de victimes, et l'on voyait une punition du Ciel.



N'écouter que son courage, le jeune bachelier quitta Montpellier pour Narbonne, puis Toulouse et Bordeaux, cités où les pauvres gens mouraient par milliers. Toute vie était quasi suspendue. On ne trouvait plus personne pour soigner ni pour inhumer. D'autre part, les villes croussaient dans une saleté éœurante, sans services de nettoyage. La panique se mêlant au massacre de des malheureux qu'on accusait de maléfices.



Sans peur et sans dégoût, le jeune homme se penchait aux chevet des moribonds. Il purifiait l'air par des compositions balsamiques, et bientôt le bruit se répandit qu'il guérissait. Des malades condamnés revenaient à la vie. Amplifiés peut-être par l'opinion surexcitée, on lui prêta une science quasi-miraculeuse. Bientôt, partout où il passait, il était reçu comme un thaumaturge, un sauveur. Les autres médecins en verdissaient de jalousie!

(Copyright by Cosmopress, Genève)

Phil la fusée



Décembre 21

MEMENTO

SIERRE
Locanda. — Dancing ouvert jusqu'à 2 h. Ermitage. — Ouvert jusqu'à 2 heures. Pharmacie de service. — Burgener, tél. : 5 11 29.
Basket-Ball. — Jeudi, à 19 h. 45, à la place des Ecoles : entraînement. Tous les samedis, à 14 heures : minimes. Gyms-Actifs. — Vendredi, à 20 h. 30 : entraînement pour artistiques, athlètes et nationaux. Gyms-Dames. — Vendredi, à 20 h. 15, à la nouvelle salle de Combattaz, répétition. Club Athlétique de Sierre (section athlétisme). — Jeudi soir, salle de gymnastique. Entraîneur : Max Allmendinger.

SAINT-MAURICE
Cinema Roca. — Tel. (privé) 3 64 84. Voir aux annonces.
Agaunoise. — Répétition vendredi à 20 heures 30.
Theresia. — Répétition vendredi, à 20 h. Gym. fédérale. — Pupilles A : vendredi, de 19 h. 30 à 20 h. 30.
Loto du Vieux-Pays. — Dimanche 23 décembre. Hôtel des Alpes des 15 heures.
VERNAYAZ. — Dimanche 23 décembre 1962, grand loto de la S.F.G., en duplex. Des 11 heures, loto-apéritif. Reprise à 16 heures ; en soirée, des 20 h. 30. Abonnement : 30 francs. Dindes, oies, lapins, etc.

SION
Arlequin : tél. 2 32 42, voir annonce. Luz : tél. 2 20 45, voir annonce. Capitole : tél. 2 15 45, voir annonce. Musée de la Majorie. — Musée permanent Carrefour des Arts : exposition du peintre Tapernoux et du céramiste Jacques Linsig. Pharmacie de service. — Duc, tél. 2 18 84. Médecins de service. — Dr Gay-Crosier Marcel, tél. : 2 10 61. Pour le chirurgien, s'adresser à l'hôpital. Harmonie municipale de Sion. — Semaine du 17 au 23 décembre. — Horaire normal des répétitions partielles. Vendredi, répétition générale et vin de Noël.
ARDON. — Fanfare Cecilia. — Samedi cours de perfectionnement à 17 heures, Hall populaire concert de Noël.
PAROISSE DE SAINT-GUERIN
Semaine du 16 au 23 décembre 1962 L'effort de MISSION continue... Réunions particulières, prières.
Sion-Ouest : Chaque matin : deux messes, l'une à 8 heures 45 ; l'autre à 8 heures. Le soir : messes : mardi à 18 h. 15 et vendredi à 18 h. 45. Chapelle de Châteauneuf : Messe, le matin, à 9 heures : mercredi, vendredi et samedi. Messe, le soir, à 19 heures : mardi et jeudi.
MARTIGNY
Cinema Corso (tél. 6 16 22). Voir annonce. Cinema Etoile (tél. 6 11 54) Voir annonce. Petite Galerie. — Exposition Claude Frösard. Pharmacie de service. — Pharmacie Boisard. Square-Gare, tél. : 6 19 96. Bibliothèque — Ouverte de 16 à 18 h. Harmonie municipale. — Ce soir, à 20 heures 30, répétition générale.
MONTHEY
Patinoire. — Vendredi 21 décembre. — Patinage de 10 h. à 12 h. et de 13 h. 30 à 16 heures. A 20 h. 30, match Charrat Saas-Fee.
Plazza : tél. 4 22 80 voir annonce. Montheolo (tél. 4 22 60) voir annonce.

LE COIN DE L'ASSURANCE

Circulation et accidents
L'expérience démontre malheureusement que les accidents augmentent en fonction de l'intensité du trafic. Non seulement on circule plus mais aussi plus vite que par le passé. — Y avez-vous pensé ? Etes-vous, votre épouse et vos enfants, protégés par une assurance moderne « sur mesure » ? Nos représentants spécialisés vous renseigneront consciencieusement.



Agence générale de SIERRE :

René BONVIN, tél. : 5 11 30. Victor BONVIN, Gravelone 8, SION, tél. 2 35 01. Etienne DUBOIS, av. de Tourbillon, SION, tél. : 2 29 60, bureau 2 35 01. Josy GENOUD, MARTIGNY, place Centrale, tél. : (026) 6 11 79.

La Dent du Piège

Par Patrick QUENTIN

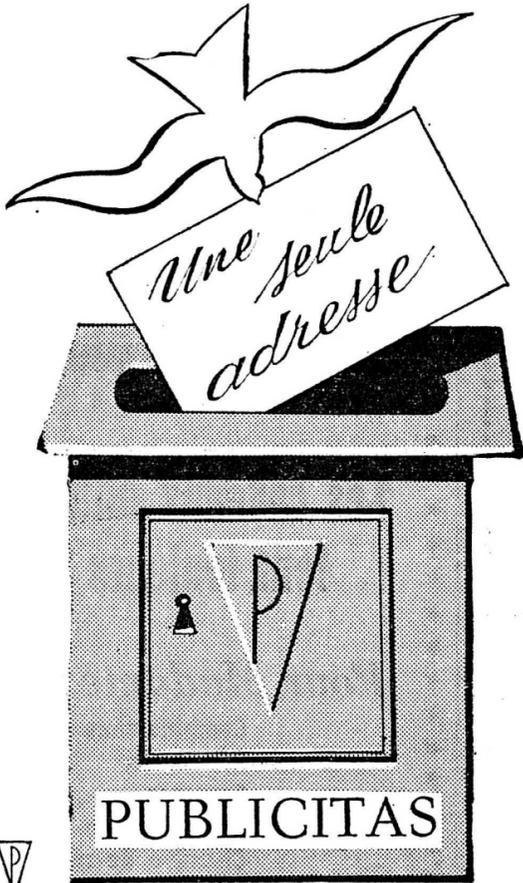
— Ainsi, avant-hier soir, vous ne l'aviez pas frappée ? demanda Brad, laissant percer son incrédulité.
— Pas encore, songea John avec une profonde lassitude.
— Non, je ne l'avais pas frappée, répondit-il. Elle était cachée parce qu'elle avait bu. Or c'est précisément ça qu'elle veut cacher à tout prix.
— Mais Linda a avoué qu'elle avait pris un verre.
— Un verre, oui. Parce que vous aviez forcé ment, les uns et les autres, qu'elle n'était pas dans le état normal. Sa façon compliquée de se couvrir est de jeter du lest au bon moment.
— Ainsi, pour nous détourner de l'idée qu'elle buvait en secret, elle était prête à mentir et à vous accuser de l'avoir frappée ?
— Elle était prête à tout...
Gare. Ta franchise passera pour de l'amertume et tu dégringoleras un peu plus dans leur estime :
— Mais il faut sans doute creuser davantage. Voici : quand elle est ivre et que le besoin de se grandir la tient, elle veut habituellement me rabaisser par la même occasion. L'autre soir, Linda cherchait à attirer votre mépris et votre haine sur ma tête.
— Alors, dit Vickie, rompant un lourd silence, tout ce que nous savons d'elle est faux ? Elle nous a toujours joué la comédie ?
— Plus ou moins, oui. Elle passe son temps à jouer la comédie ?
— Dans ce cas, faut-il prendre sa fuite au sérieux ? Ne cherche-t-elle pas simplement à vous effrayer, ou à se venger de quelque offense ?
Venant de Vickie, la plus compréhensive des deux, cette question rendait monstrueux tout ce qu'il avait essayé d'expliquer.
— J'y ai pensé tant que j'espérais la retrouver ici, ou chez vos parents, ou encore chez les Moreland. Mais maintenant... Jamais elle n'avait poussé la violence jusque-là. Elle m'avait enfin autorisé à consulter un psychiatre à son sujet. Mais elle savait que Bill MacAllister était au Canada. Elle a pu s'affoler et...
John ne compléta pas sa pensée. A quoi bon ? Il ne s'agissait pas de convaincre les Carey. Il s'agissait de retrouver sa femme.
— Mais, si Linda est partie, où a-t-elle pu aller ? demanda Vickie.
— Nulle part, à ma connaissance.
Il se félicitait maintenant de ne pas avoir été jusqu'à formuler sa crainte de folie et de suicide. Si les Carey avaient dû avaler cela, par dessus tout le reste !
— Le mieux serait d'alerter la police d'Etat, dit Brad d'un ton bourru.
— Mais si ce n'est qu'une comédie...
C'était John que Vickie regardait maintenant :
— Réfléchis, Brad. Si elle se rebelle en attendant de taillader les tableaux, elle a pu être épouvantée de son mauvais travail

et se sauver dans les bois... un scandale pour un moment d'égarement ? C'est trop cher. Ne pourrions-nous pas essayer de la retrouver par nos propres moyens ?
— La nuit ? Dans les bois ? Tu rêves, ma pauvre amie. Pour fouiller des milliers d'acres de bois, il faudrait plusieurs équipes de chercheurs, même en plein jour déclara Brad.
Il se leva, alluma une cigarette, fit le tour de la pièce et vint se planter devant John. Finie la bonne camaraderie dont il ne s'était pas départi à New York et dans le train. Sans manifester une franche hostilité, Brad Carey était devenu le type qui ne tient pas à être mêlé à une sale histoire possible.
— A votre place, je téléphonerais chez moi. Elle est peut-être rentrée. Si personne ne répond, et si elle n'est pas revenue demain matin, alertez la police d'Etat.
— Oui, dit Vickie. Oui c'est ça !
Le téléphone sonna. Brad s'élança vers l'appareil.
— Oui... oui... Non, elle n'est pas ici. Mais John est avec nous. Veux-tu lui parler ?... Un instant...
La main sur l'embouchure du récepteur, il se retourna :
— C'est Gordon. Il a essayé de téléphoner chez vous. Personne ne répondant, il a eu l'idée de nous appeler.
John prit le récepteur et Brad resta planté près de lui, comme un piquet.
— John ? C'est vous ? demanda Gordon Moreland d'un ton glacial.
Où est Linda ?
John sentit son estomac se contracter.
— Elle n'est pas ici pour l'instant.
— Mais vous savez où elle est ? C'est ce que nous voulons tirer au clair.
Il fallait répondre.
— Non, je l'ignore.
— Dans ce cas, vous ferez bien de venir immédiatement. Nous sommes avec Steve Ritter.
Le coup de téléphone au policemans de Stoneville !
— Où êtes-vous ?
— Je vous parle de la première maison trouvée sur ma route. Steve et Roz sont au dépôt municipal. Steve vous y attend.
— Le dépôt ?
— Vous savez où il est ?
— Oui. Mais qu'y a-t-il ? Qu'est-il arrivé ?
— Vous l'apprendrez sur place. De la part de Steve : dépêchez-vous.

(à suivre)

Pour toutes VOS ANNONCES

en Suisse
et à l'étranger
UNE SEULE COMMANDE



SION avenue du Midi 8 - Tél. (027) 2 44 22
AGENCE A MARTIGNY - Tél. (026) 6 00 48
 Bâtiment Bijouterie Moret, Avenue de la Gare
AGENCE A BRIGUE - Tél. (028) 3 10 89

tous commandent



TRAINS MÄRKLIN

et autres marques
André Marclay - Monthey
 Rue Industrie 47 b, 2e étage,
 Téléphone 4 13 55



Radio-Art

B. MUHLEMATTER
TELEVISION
 Rue des Mayennets - Sion
 Tél. 2 22 53

ANTIQUITES

Spécialité de meubles rustiques valaisans.
 Michel Sauthier, meubles, rue des Tanneries 1, Sion.
 Tél. : (027) 2 25 26.

GROS RABAIS

Chèvres entières	Fr.	3.50
Viande de chèvre sans gigot		3.30
Viande mouton, quart, devant		4.50
Moutons entiers, 1ère qualité		5.-
Saucisses de chèvre, la bonne spécialité tessinoise à rôtir ou à manger cru, seulement		2.80
Salametti nostrani		9.-
Salametti nostrani IIa		5.-
Saucissons de porc		5.-
Mortadella nostrana tessinoise		6.50
Mortadella Bologna		5.50
Salami 1ère qualité provenant du stock		11.-
Salami IIa		6.-
Lard Nostrano salé		3.90
Lard maigre, salé ou fumé		7.50
Expéditions soignées et rapides contre remboursement.		

Se recommande :
GRANDE BOUCHERIE
ALDO FIORI CEVIO (TI)
 Téléphone : (093) 9 71 18

Trousseaux

BRUNNER-FAVRE
SIERRE

ROUTE DE MONTANA 21 TEL. 5 12 86

OPEL RECORD 1956

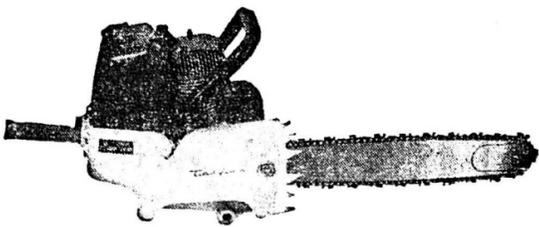
très belle occasion. Bons pneus. Intérieur simili cuir. 65.000 km. De première main. Expertisée.
 Grandes facilités de paiement.
 Pour essai : Pierre PITTET. Tél. : (021) 32 01 95 (heures des repas), garage Closelet-Occasions, 17, avenue d'Échallens, Lausanne.
 Téléphone : (021) 24 04 42.

BALOISE INCENDIE ASSURANCES

INCENDIE
 Explosions, dommages élémentaires, perte de loyers
VOL
 vol, voyage, vol de bicyclettes
BRIS DE GLACES
DÉGÂTS D'EAU
BRIS DE MACHINES
INTERRUPTION D'EXPLOITATION
POSTES DE TELEVISION
CASCO VEHICULES A MOTEUR
 autos, motos, scooters
MALADIE
 frais d'hôpital, indemnité journalière, traitement ambulatoire

La nouvelle Tronçonneuse pour professionnels DOLMAR CX

(TAIFUN)



a fait ses preuves durant la saison écoulée !

Déjà plus de 600 machines vendues en Suisse

PUISSANCE - REGULARITE - PRIX AVANTAGEUX

Service de réparations et stock de pièces chez l'importateur et agent général pour la Suisse romande :

J A Q U E T F R E R E S - LE MUIDS-SUR-NYON
 Entreprise forestière - Transporte - Tél. (022) 9 11 51



MARTIGNY
HOTEL
CENTRAL

LOTO DE NOEL

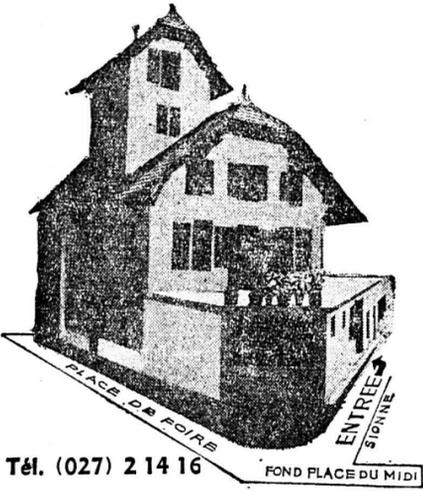
Signé HARMONIE MUNICIPALE

Samedi 22 décembre dès 20 h. 30

Dimanche 23 décembre dès 16 heures

à Sion Centrale des occasions du Valais de meubles neufs et occasions

rue des Bains, 6, place de Foire, maison Jules Rielle
AU FOND DE LA PLACE DU MIDI, APRES LA SIONNE



- Salons 3 pièces neufs 204,—
- Armoires 2 portes neuves 147,—
- Armoires 3 portes neuves 250,—
- Divans avec matelas neufs 120,—
- Chambre à coucher 580,—
- Salles à manger 550,—
- Tapis milieux neufs 180 x 260 85,—
- Tours de lit neufs 69,—
- Descente de lit neuve 11,—

Tél. (027) 2 14 16

Duvets neufs Fr. 35.—, Couvertures neuves Fr. 26.—, Oreillers neufs Fr. 9.50

DANS VOTRE INTERET VISITEZ NOTRE GRANDE EXPOSITION
VOUS TROUVEREZ TOUT CE QUE VOUS DESIREZ
EN MEUBLES NEUFS ET D'OCCASIONS

Grands Magasins (maison mère) Halle aux Meubles S.A. à Lausanne

UNE DES PLUS GRANDES EXPOSITIONS DE SUISSE
La plus vieille maison valaisanne de meubles à Lausanne
Direction: Marschall Fils - Tél. (021) 22 99 99

Exposition 3000 m2

Rue des Terreaux 15

Où vous trouverez un des plus grands choix de Suisse soit plus de 300 mobiliers en tous genres - Larges facilités - Livraison franco domicile dans toute la Suisse - En cas d'achat d'un montant minim. de Fr. 500.— : remboursement billet CFF ou plein d'essence.

Banque Suisse d'Épargne et de Crédit

La Nationalzeitung a publié deux articles mentionnant un groupe Munoz, qui exercerait, selon ce journal, une influence décisive sur la Banque Genevoise de Commerce et de Crédit et la Banque Suisse d'Épargne et de Crédit. Il n'est ni habituel ni licite, qu'une banque, dont le capital est divisé en actions au porteur, donne des renseignements sur les propriétaires de ses actions, même dans la mesure où ceux-ci lui sont connus. La Banque Suisse d'Épargne et de Crédit tient à constater les faits suivants :

1. Le caractère suisse de la Banque Suisse d'Épargne et de Crédit est garanti à tous points de vue, la majorité du capital-actions appartient à des propriétaires suisses, le Conseil d'administration est uniquement composé de citoyens suisses, habitant la Suisse et l'activité de la banque se limite au marché suisse.
2. Une corrélation entre la Banque Suisse d'Épargne et de Crédit et la famille dominicaine Trujillo n'existe pas et n'a jamais existé.
3. La collaboration entre la Banque Suisse d'Épargne et de Crédit et la Banque Genevoise de Commerce et de Crédit est pratiquée depuis des années et s'est révélée bénéfique pour les deux partenaires. Les intérêts que la Banque Suisse d'Épargne et de Crédit a engagés dans cet établissement genevois correspondent à un développement logique de notre banque dont profitent tous les actionnaires.

Le Conseil d'administration.



Les heures d'ouverture et de fermeture sont inchangées pendant la période des fêtes.

Toutefois, les magasins seront fermés tout le jour les lendemains de Noël et de Nouvel An.

Merci et bonnes fêtes.

COOPERATIVES DE SION

Pantalons fuseaux

élastiques dans les deux sens
Teintes modes
Après-ski

Siliané
HAUTE CONFECTION

MARTIGNY-VILLE

à 100 m. de la gare

CADEAUX UTILES...



Pour
PAPA

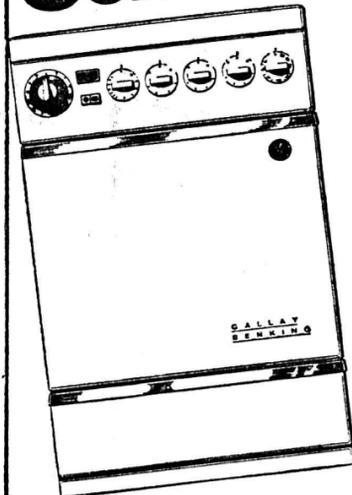
un
excellent
rasoir
électrique

Fefferlé & Cie
SION

AVENUE DU MIDI

TÉL. 2 10 21

Gallay Senking



La nouvelle
cuisinière Gallay-
Senking,
gaz ou électrique,
qui allie élégance,
qualité et prix!

Différents modèles
à partir de

frs. 368.-

AGENCE OFFICIELLE

G. VALLOTTON S.A.

MARTIGNY-BOURG

Tél. (026) 6 15 60

Toutes possibilités de combinaisons: électrique et bois charbon, ou gaz et bois charbon, ou gaz et mazout.

Électrique de la simple à l'automatique de Fr. 368,— à Fr. 598,—. Combinée dès Fr. 748,—.

Jusqu'à la fin de l'année, profitez de notre action, reprise de votre ancienne cuisinière, dans n'importe quel état Fr. 70,— ou

Cadeau-surprise avec chaque achat SENKING.

FACILITES DE PAIEMENT

☆☆☆☆

Concert de Noël

de la Schola des Petits Chanteurs
de Notre-Dame, Sion

sera donné deux fois à l'Aula du Collège
les vendredi 21 et dimanche 23 décembre à 20 h. 30

☆☆☆☆

PATINOIRE MUNICIPALE DE MARTIGNY

Vendredi 21 décembre à 20 h. 30

CHARRAT - SAAS-FEE

Championnat suisse de 1re Ligue

Les cadeaux utiles
font toujours plaisir!

Pour Madame :

- Combinaisons
- Bas nylon
- Foulards
- Mouchoirs
- Chemise de nuit

Pour Monsieur :

- Chemise
- Cravates
- Sous-vêtements
- Pulls

et toujours nos

TISSUS MODE

"A l'Économie"
Ed. Röhner-Coppex

Place du Midi - SION

Un cadeau signé Nain Bleu
fera toujours des heureux!



Au Nain Bleu

Av. de la Gare 4 — SION

Un joli cadeau de Noël

un abonnement au "Nouvelliste du Rhône"

LE SPORT LE SPORT LE SPORT

Petites nouvelles du ski

Fédération suisse de ski

Le comité central de la Fédération suisse de ski, sous la présidence du Dr Jürg Frei, ainsi que la commission technique présidée par M. Hans Brunner, ont tenu une séance, mardi dernier, à Zurich.

Il ressort des rapports des techniciens que les efforts dans le domaine de l'entraînement physique n'ont pas été vains et que la condition de l'équipe nationale, et tout spécialement des espoirs, est bien meilleure que les années précédentes. Il a été décidé de faire courir les membres des équipes A et B dans un grand nombre de concours internationaux cette saison. A la fin de l'hiver, les résultats obtenus dans ces concours seront utilisés pour sélectionner l'équipe de préparation aux Jeux olympiques. Pour Innsbruck, la commission technique désièrerait former seulement une très petite équipe et la suivre continuellement jusqu'aux épreuves. Un plan d'entraînement pour toute l'année sera communiqué aux coureurs lors d'un cours de printemps destiné à toutes les disciplines. L'entraînement sur neige commencera déjà au mois d'août. Le programme de préparation devrait toutefois permettre aux coureurs de poursuivre leur activité professionnelle pendant l'été.

La direction de la Fédération suisse de ski a pris connaissance de la démission du chef du fond, M. Charly Veuthey. En attendant la nomination d'un nouveau chef du fond à la conférence des présidents qui aura lieu au printemps, MM. Hans Brunner et Hans Fuchs ont repris les tâches de ce secteur en collaboration avec l'entraîneur Karl Hischer et le chef des juniors nordiques, Pierre-André Bille. Pour remplir ce poste important, on espère beau-

coup trouver une personne d'une grande expérience et, si possible, un Romand, soit un Valaisan, soit un Jurassien.

L'équipe suisse aux courses du Lauberhorn à Wengen

La Fédération suisse de ski inscrit les coureurs suivants au concours du Lauberhorn qui se disputera les 12 et 13 janvier: Edmond Bruggmann, Freddy Brupbacher, Dumeng et Gian Reto Giovanoli, Georges et Robert Grünenfelder, Stefan Kälin, Adolf Mathis, Joos Minsch et Paul Schmid. Accompagnateurs: Francis Corbaz et Georges Schneider.

Des skieuses suisses à Oberstaufen

Les premiers concours internationaux féminins d'Oberstaufen (Bavière) auront lieu les 4 et 5 janvier. L'équipe de la Fédération suisse de ski, conduite par Rupert Suter, sera formée de cinq skieuses: Thérèse et Heidi Obrecht, Ruth Adolf, Fernande Bochaty et Silvia Zimmermann. Ce concours comprend un slalom et un slalom géant.

Sélections des skieurs

Le chef du saut de la Fédération suisse de ski, M. Hans Fuchs, a adressé, mardi dernier, aux membres des équipes de saut, une convocation aux concours internationaux qui se dérouleront à Saint-Moritz et à Davos les 26 et 27 décembre.

Ces deux concours serviront d'épreuves de sélection pour l'équipe nationale 1963 et également pour l'équipe de préparation aux Jeux olympiques d'hiver.

C'est le seul moyen

LE SKI SUISSE ET INNSBRUCK. — Le comité central de la Fédération suisse et la commission technique ont tenu une séance à Zurich. Il ressort des rapports présentés par les techniciens que les efforts fait dans le domaine de l'entraînement physique n'ont pas été vains et que la condition physique de l'équipe nationale et des espoirs est bien supérieure à celle des années précédentes.

Au cours de cette réunion, il a été décidé de faire courir les membres des équipes nationales A et B dans le plus grand nombre d'épreuves internationales possibles. A la fin de l'hiver, les résultats obtenus dans ces concours serviront de base pour la présélection en vue des Jeux olympiques de 1964.

Pour Innsbruck, la commission technique souhaiterait former une très petite équipe et la suivre continuellement à chaque épreuve. Un plan d'entraînement complet pour toute l'année sera communiqué aux coureurs lors d'un cours de printemps. L'entraînement sur neige commencera dans le courant du mois d'août déjà. Le programme de préparation a été établi de telle sorte que les sélectionnés auront la possibilité de pouvoir poursuivre leurs activités professionnelles.

Pour terminer, les dirigeants de la Fédération suisse ont pris connaissance de la démission de Charles Veuthey, chef du fond. En attendant la nomination d'un nouveau responsable de cette discipline, MM. Hans Brunner et Hans Fuchs assureront la direction du fond helvétique en collaboration avec l'entraîneur K. Hischer et le responsable des juniors nordiques Pierre-André Bill. Le remplaçant de Charles Veuthey sera élu lors de la réunion des présidents, au printemps prochain. Pour remplir ce poste important, on espère trouver une personne de grande expérience, si possible un Romand (Valaisan ou Jurassien).

Pour le Lauberhorn

La Suisse sera représentée aux courses internationales du Lauberhorn, qui auront lieu les 12 et 13 janvier prochain, par les skieurs suivants:

Edmond Bruggmann, Fredi Brupbacher, Dumeng et Gianreto Giovanoli, Georges et Robert Grünenfelder, Stefan Kälin, Adolf Mathis, Joos Minsch et Paul Schmid.

Viège avait des motifs valables

MISE AU POINT DU HC VIEGE. — A la suite de la défection de ses joueurs lors des matches d'entraînement de Lausanne et de Bâle, défection qui a provoqué un certain remous dans la presse, le HC Viège communique:

« Le HC Viège se doit de prendre position à la suite des articles parus dans la presse au lendemain des rencontres d'entraînement de l'équipe nationale contre les Swiss Canadiens, à Lausanne et à Bâle. Pour le match de Lausanne, notre première ligne d'attaque, ainsi que Otto Truffer, avaient été convoqués. Otto Truffer a répondu à cette convocation. De son côté, Herold Truffer a dû renoncer pour des raisons professionnelles à être sélectionné dans l'équipe nationale. La Ligue suisse a été Kurt Pfammatter, souffrant d'une angine lors de la rencontre Viège-Villars,

avisée par écrit de cet état de chose. A recruté après le match contre Davos. Un certificat médical a été envoyé à la Ligue. Enfin, Walter Salzmann a été dispensé téléphoniquement par le président de la commission technique, M. Welker.

Aucun des articles ne faisaient état de ces contretemps. Nos joueurs, qui sont amateurs, restent, comme par le passé, à disposition de la Ligue pour autant qu'ils ne soient pas victimes d'événements imprévus. »

Les champions suisses 1962 de tous les sports

CYCLISME
Piste:
 Professionnels:
Vitesse: Oscar Plattner (Zurich);
Poursuite: Fredy Ruegg (Zurich);
Demi-fond: Fritz Gallati (Mumpf);
 Amateurs:
Vitesse: Jürg Boller (Genève);
Poursuite: Roland Zöffel (Zurich);
Demi-fond: Ueli Luginbuhl (Zurich);
Par équipes: RV, Zurich.
Route:
 Professionnels:
 Amateurs:
 Francis Blanc (Genève).
Par équipes: RV, Hongg.
Juniors: Jean-François Sallin (Genève).
Cyclocross: Arnold Hungerbühler (Winterthour).
Cycloball: Breitenmoser-Lienhard (Z).
Cyclisme artistique:
 Individuel: Arnold Tschopp (Schlieren).
 A deux: Alfred Sutter-Hans Mohn (Amriswil).
 A six: Lohningen.

ESCRIME
Messieurs:
Fleuret: Alex Bretholz (Lausanne).
Epée: Walter Baer (Genève).
Sabre: Umberto Menegalli (Lausanne).
Par équipes:
Fleuret: Cercles des armes Lausanne.
Sabre: Fechtclub Schlegel.
Dames:
Fleuret: Françoise Roche-Ramel (Lausanne).

FOOTBALL
Ligue nationale A: Servette.
Ligue nationale B: Chiasso.
Première Ligue: Moutier.
Coupe de Suisse: Lausanne-Sports.

GOLF
Amateurs. — Individuels:
Messieurs: Olivier Barras (Cran...).
Dames: Marcelle Bordier (Genève).
Mixte: Jacqueline Stucki-R. Müller (Neuchâtel-Blumenstein).
Interclubs:
Messieurs: Golf-Club Lausanne.
Dames: Golf-Club Zumikon.
Professionnels: Ronald Tinguely (Bâle).
Open suisse: B. Charles (GB).

GYMNASTIQUE
Championnat individuel aux engins:
 Max Benker (Zurich).
Fête fédérale:
 Max Benker (Zurich).

HANDBALL
Ligue nationale A: BTV Aarau.
Ligue nationale B: TV. Suhr.
Coupe de Suisse: St-Gall Ville.
En salle:
Ligue nationale A: Grasshoppers.
Ligue nationale B: Baden Stadt.

HIPPISME
Course: Eric Delaquis (Berne).
Concours: Lt Max Hauri (Seon).
Dressage, cat. A: Marianne Gossweiler (Schaffhouse).
Cat. B: Sgtn. Henri Chammartin (BE).
Trot: Peter Schmalz (Uster).

HOCKEY SUR GLACE
Ligue nationale A: Viège.
Ligue nationale B: Villars.
Coupe de Suisse: Ambri Piotta.

HOCKEY SUR GLACE
Série A: Rotweiss Wettingen.
Série B: Young Sprinters.
Dames: Sport-Club Lucerne.
En salle: Rotweiss Wettingen.

JUDO
Moyens: Grossrieder (Genève).
Poids légers: Hanni (Delémont).
Lourds: Gysin (Bâle).
Par équipes: Judo-Club Genève.

LUGE
Messieurs: Ueli Jucker (Girenbad).
Dames: Elisabeth Nagele (Davos).
Double: Gartmann-Nagele (Davos).
Skeleton: Hans Kuderli (Bâle).

LUTTE
Lutte libre:
Poids mouche: Ernst Sahli (Bienne).
Coq: Hans Thuli (ETV).
Plume: Paul Sperisen (Granges).
Légers: Kurt Fedier (Zurich).
Welters: Robert Zingg (Zurich).
Moyens: Rudolf Kobelt (Marbach).
Mi-lourds: Fritz Schwander (Ruggis-
 Lourds: Peter Jutzeler (Zurich).
Par équipes: Zurich.

Lutte gréco-romaine:
Poids mouche: Fredi Menggissen (Bâle).
Coq: Richard Debrunner (Bâle).
Plume: Paul Sperisen (Granges).
Légers: Kurt Fedier (Zurich).
Welters: Hansjörg Hirschbühl (Zurich).
Moyens: Kurt Rusterholz (Zurich).
Mi-lourds: Ruedi Kobelt (Marbach).
Lourds: Peter Jutzeler (Zurich).

Lausanne H. C. - Martigny H. C. 1-5

(0-1 1-2 0-2)
 LAUSANNE HC.: Stempfel; Roth, Lavanchy; Penseyres, Pilet; Martelli, Ischy, Berry; Chappuis, Dubi, Braun; Le Lerch, Nussberger, Bourquin; Grobéty.

MARTIGNY HC.: Berthoud; H. Pillet, Bongard; Schuler, Romagnoli; Rouiller, Wehrli, Diethelm; Natter, G. Pilet, Imboden; Meunier, Reichenbach.

ARBITRES: Luchsinger (Bienne), Andréoli (Sion).

BUTS: 1er tiers: G. Pillet (4e minute) sur renvoi de la défense: 0-1.
 2ème tiers: Berry (33e) sur passe d'Ischy: 1-1; Natter (36e) sur passe de G. Pillet: 1-2; Rouiller (37e) sur effort personnel: 1-3.
 3ème tiers: Wehrli et G. Pillet (59e minute tous deux): 1-5.

Quelque 1500 spectateurs assistent à ce match qui se joue par temps doux et sur bonne glace, ce qui change des jours précédents. D'emblée, les Martignerains déploient un entrain réjouissant et Lausanne, moins mobile, moins décidé aussi, subit assez sensiblement le jeu adverse. Aussi nul ne s'étonne-t-il de voir Gérard Pillet ouvrir la marque dès la 4e minute à la suite d'un faible renvoi de la défense lausannoise. Ce but stimule un peu l'équipe locale qui, par Dubi ou par Berry, tente de forcer l'égalisation. Mais les arrières martignerains font bonne garde, anticipent constamment les intentions des attaquants locaux dès que ceux-ci atteignent ou franchissent la ligne bleue, et derrière eux veille de surcroît un jeune gardien, Berthoud, dont les spectateurs de Montchoisi ne tardent pas à admirer les réflexes et le coup d'œil étonnants. Le repos arrive donc sans changement au tableau d'affichage.

Le jeu conserve la même physionomie au début du 2ème tiers-temps, et les Lausannois se font longtemps prendre de vitesse chaque fois qu'ils mènent une attaque convenable. Mais à la 11e minute de cette période, Romagnoli se fait pénaliser, et c'est pendant que Martigny est réduit à cinq joueurs que Berry obtient l'égalisation. La joie des Lausannois sera brève. Une nouvelle pénalisation (H. Pillet) réduit de nouveau l'équipe visiteuse d'une unité, pendant deux minutes. Alors que les supporters lausannois se mettent à espérer que leurs favoris vont prendre l'avantage, ce sont, au contraire, deux tirs de Natter et de Rouiller qui portent Martigny à l'avance de 3-1. Il est vrai que presque toutes les offensives locales sont trop décousues pour qu'on puisse en espérer autre chose qu'un but surprise.

Peu après le début de la 3ème période, Diethelm commet une faute sur Berry, et voilà de nouveau Martigny réduit à cinq joueurs. Pendant deux minutes Lausanne s'évertue à attaquer en force, mais aucun tir dangereux ne part et les occasions de marquer sont gâchées l'une après l'autre. Les Martignerains repartent à leur tour à l'attaque, et domineront jusqu'à la fin. L'énergie gagne peu à peu les Lausannois, Penseyres puis Berry sont pénalisés à leur tour et, pendant la dernière minute de jeu, Wehrli et Gérard Pillet aggravent l'écart à quatre buts.

Ainsi Martigny a pris une belle revanche de la défaite qu'il essuya la saison passée. Son équipe doit sa victoire à un travail collectif incontestablement supérieur à celui de l'équipe de Montchoisi qui, elle, fut franchement décevante une fois de plus. Les deux lignes d'attaque martigneraines, bien lancée par Wehrli et G. Pillet, constituèrent un perpétuel danger pour la lente et massive défense adverse. De leur côté les avants lausannois émaussèrent leurs forces sur des arrières clairvoyants, aux réflexes rapides. En conclusion, victoire tout à fait méritée du Martigny HC. qui a confirmé de brillante façon son excellent classement.

Frédéric Schlatter

LIGUE NATIONALE A YOUNG SPRINTERS-LANGNAU 3-1 (2-0 1-1 0-0)

Environ 3500 spectateurs ont assisté à cette rencontre, qui fut marquée par de nombreuses expulsions (12). Les Neuchâtelois bien emmenés par Orville Martini, ont nettement dominés, alors que les Bernois se sont signalés par un jeu dur, parfois même méchant.

Arbitres: Gisseler et Schmidt (Zurich).

Marqueurs: Weber (3e 1-0), Chevalley (19e 2-0), Wittwer (21e 2-1) et Grenacher (24e 3-1).

LIGUE NATIONALE B FLEURIER-CHAUDS-DE-FONDS 3-2 (1-1 0-0 2-1)

Victoire méritée des locaux, qui se sont surtout imposés durant la dernière période de jeu et s'alignèrent avec trois lignes d'attaque. Les Chaux-de-Fonnières, techniquement supérieurs, manquèrent de volonté. Au cours de la rencontre, le gardien fleurisan Schneider, blessé à la suite d'un choc avec un adversaire, dut se faire soigner et la partie fut interrompue une dizaine de minutes. Environ 1000 spectateurs.

Arbitres: Wollner (Lausanne) et Zunzigen (Courendlin).

Marqueurs: Turler (11e 0-1), Lischer (19e 1-1), Huguenin (43e 1-2), Jacot (57e 2-2) et Weissbrodt II (58e 3-2).

LIGUE NATIONALE A CLASSEMENT

1. Young Sprint.	7	5	1	1	29-15	11
2. Villars	7	5	0	2	28-11	10
3. Berne	7	4	2	1	26-16	10
4. Viège	7	4	1	2	25-15	9
5. Zurich	6	4	0	2	40-20	8
6. Davos	7	4	0	3	22-19	8
7. Ambri	6	2	0	4	15-25	4
8. Kloten	7	2	0	5	26-34	4
9. Langnau	7	2	0	5	14-29	4
10. Bâle	7	0	0	7	10-51	0

LIGUE NATIONALE B CLASSEMENT

1. Servette	6	6	0	0	33-10	12
2. Martigny	5	4	0	1	22-10	8
3. Fleurier	5	3	0	2	12-19	6
4. Genève	5	2	0	3	18-20	4
5. Chaux-de-Fds	5	2	0	3	10-17	4
6. Lausanne	6	2	0	4	17-23	4
7. Sierre	4	1	0	3	11-12	2
8. Montana-Cr.	4	0	0	4	8-19	0

Sierre II - Ayer 4-0 (2-0 1-0 1-0)

Patinoire de Graben. Spectateurs: 100. Arbitres: MM. Rombaldi et Schröter, gentils.

SIERRE: Meichtry - Juon, Guntern - Melly R., Schnydrig, Cina - Theytz J.-M.

Buts: 1er tiers: 6' Melly (renvoi); 19' Cina (renvoi).
 2e tiers: 17' Melly (solo).
 3e tiers: 12' Guntern (solo).
 Pénalisation: 2' à Juon.

Pour leurs débuts en championnat, les poulains d'André Giachino se sont vaillamment comportés à Graben. Leur déficience dans l'art du patinage les contraignit à subir durant toute la partie une légère do-

mination locale. La bravoure du jeune gardien et leur souffle inépuisable limitèrent considérablement l'ampleur des dégâts et le match retour en Anniviers ne constituera déjà plus une simple formalité pour les vainqueurs du premier round. Une fois les instructions de leur avisé coach assimilés, les courageux gars d'Ayer obtiendront certainement quelques belles satisfactions, tant leur volonté d'apprendre est évidente.

Quant aux réservistes locaux, bénéficiaires des bienfaits d'une glace artificielle, le moins que l'on puisse déclarer, est qu'ils évoluent dans une classe de jeu bien représentative de leur faible comportement. Gipi.

ECHOS DU VALAIS ECHOS DU VALAIS

COURS DE REPETITION ET DE COMPLEMENT 1963

Etat-majors (y compris:		Formations de forteresse	
cp. EM du rgt., — EM bat. inf.,	Gr. fort. 1, 2, 3	Gr. fort. 9	9. 9-28. 9
cp. rens., — cp. gren.)	Gr. fort. 9		4.11-16.11
Troupes d'aviation		Troupes de transmission	
Division frontière 3	18. 3- 6. 4	EM rgt. aérod. 1	9. 9-28. 9
Division montagne 10	25. 3- 6. 4	EM rgt. av. 1	30. 9-19.10
Régiments d'infanterie		Gr. aérod. 1, 2, 3, 4	9. 9-28. 9
Rgt inf. mont. 5	4. 2-23. 2	Cp. av. 1, 2, 3, 4, 5, 6	9. 9-28. 9
Rgt inf. mont. 6	9. 9-28. 9	Troupes sanitaires	
Cp. gren. I-2	9. 9-21. 9	Cp. san. mont. III-9	9. 9-28. 9
Cp. gren. II-3	28.10- 9-11	Gr. san. mont. 10	9. 9-28. 9
Bataillons de carabiniers et des fusiliers		Poste de campagne	
Bat. fus. mont. 9	9. 9-28. 9	P. camp. 10	18. 3- 6. 4
Bat. fus. mont. 11-12	9. 9-28. 9	Cours alpins	
Troupes mécanisées et légères		Div. mont. 10	18. 2- 9. 3
Bat. cyc. 1-2	13. 5- 1. 6		
Bat. cyc. 9	9. 9-28. 9		
Artillerie			
Rgt art. 9	28.10-16.11		
Rgt art. 10	9. 9-28. 9		
Rgt art. 11	18. 3- 6. 4		

Une bonne nouvelle

Nous avons confié la gérance de notre nouveau grand dépôt de vernis et couleurs à Viège à Monsieur

HEROLD TRUFFER

Ce nouveau dépôt se trouve dans l'immeuble industriel (anciennement FUGAVA S.A.) à proximité de la patinoire artificielle de Viège.

Un spécialiste qualifié

sera ainsi à la disposition de notre clientèle valaisanne, prêt à lui rendre service et à la conseiller judicieusement.

L'artisanat du bâtiment

trouvera chez nous tous les vernis et couleurs de qualité renommée et à des prix très intéressants.

Nos fourgonnettes

assurent journellement l'exécution de vos commandes franco domicile.

ROTH + CO. S.A. LUCERNE

TEL. (041) 3 34 44

Farben und Lacke
LUZERN

Depot Visp Tél. (028) 7 27 74

Abonnez-vous au « Nouvelliste du Rhône »

SUR LA ROUTE MARTIGNY-VERNAYAZ

Monsieur Gaston Bays

Mademoiselle Georgette Bays

ont le plaisir d'aviser les automobilistes qu'ils exploitent la

Station d'essence Cif

Normale - Super - Diesel - Deux temps

à laquelle s'ajoute le

Bar Tonkinois

où ils peuvent se désaltérer

Sur la route de Vernoyaz, près de la bifurcation de Salvan.

VERNAYAZ

Dimanche 23 décembre 1962

Grand loto

en duplex de la SFG - Deux salles
Chemin-de-Fer Croix-Fédérale
dès 11 h. loto-apéritif - Reprise à 16 h.
en soirée à 20 h. 30

Abonnement à 30 francs

Gigots de chevreuil, dindes, oies, lapins, vacherins, skis, trottinette, etc.
120 séries Invitation cordiale

Le public est informé que l'étude de

Me Marc Perruchoud notaire à Sion

est transférée, dès le 21 décembre 1962, à l'avenue PRATIFORI, 27, bâtiment Docteur-Deslarzes (face à la Caisse cantonale de compensation).

Occasion unique

Cabriolet Fiat 1500, 1960, bleu ciel, première main, comme neuf. G. Martenet, Garage Occidental, Lausanne,

Tél. (021) 24 48 95, le soir à partir de 19 h. 30.

HOTEL BEAU-RIVAGE - GENEVE
cherche

apprentis de restaurant

Entrée tout de suite ou à convenir.

ON CHERCHE

personne

pour NETTOYAGE de bureaux pour environ 5 à 10 heures par semaine.

Faire offres à :

ENTREPRISE Ed. VEUILLET,
génie civil - Sion

LE 22 DECEMBRE 1962 Ouverture du tea-room « LA CHERETTAZ » Zinal

INAUGURATION
LE 31 DECEMBRE 1962

avec grande soirée récréative

Se recommande :

M. et Mme Albert Theytaz.

Sécuritas S.A.

ENGAGE

gardes auxiliaires (services occasionnels)

Citoyens suisses, consciencieux, de bonne réputation et sans condamnation.

Offres à Sécuritas, Tunnel 1, Lausanne

Je cherche

Opel 1700

4 portes, modèle récent.
 Paiement comptant
 Offres avec prix sous chiffre MD 2334 L à Publicitas Sion.

A vendre

Loulou blanc

2 mois, 60 francs.
 Mme Kehrlé,
 La Médettaz,
 Les Marécottes

Restaurant au centre de Sierre cherche

sommelière

Tél. 5 11 92.

A VENDRE

petits porcs

S'adresser chez M. Paul CRETTON, à Charrat.
 Tél. : (026) 6 30 87

Un cadeau utile...

Un cadeau merveilleux...

Un cadeau de bon goût...



vous aide à le choisir !

Mmes Andrée et Berthe Gauye,

Rue des Remparts — SION

COMMERCE SPECIALISE DE SION CHERCHE

jeune employé de bureau

pour correspondance, facturation, réception.

Place et table. Entrée de suite ou à convenir.

Faire offres manuscrites sous chiffres P 70-71 S à Publicitas, Sion

Commerce de la place de Sion cherche

sténodactylo expérimentée

pour tous travaux de bureau, correspondance, facturation, téléphone, réception.

Travail indépendant.

Situation stable.

Faire offres manuscrites sous chiffres P 70-70 S à Publicitas, Sion.

Maison de Sion engage

EMPLOYEE DE BUREAU

STENODACTYLO

Travail intéressant, semaine de 5 jours.

Faire offres avec curriculum vitae, prétention et photo

sous chiffre P 361-10 S à Publicitas, Sion.

ABONNEZ-VOUS AU « NOUVELLISTE

POUR LES FETES

vient d'arriver un grand choix de jolis costumes
deux-pièces jersey laine, jupe doublée en marine, bordeaux noir.

l'ensemble

Fr. 99.-

MAGASIN FRIBERG

Confections - Nouveautés

Martigny-Bourg - Tél. (026) 6 18 20

Une veste de ski

une Protector

pour dames, pour hommes
en exclusivité chez GEROUDET

Le fuseau

Péroche de France
en super élastiss de J. Laurent

Fr. 98.-

En exclusivité :

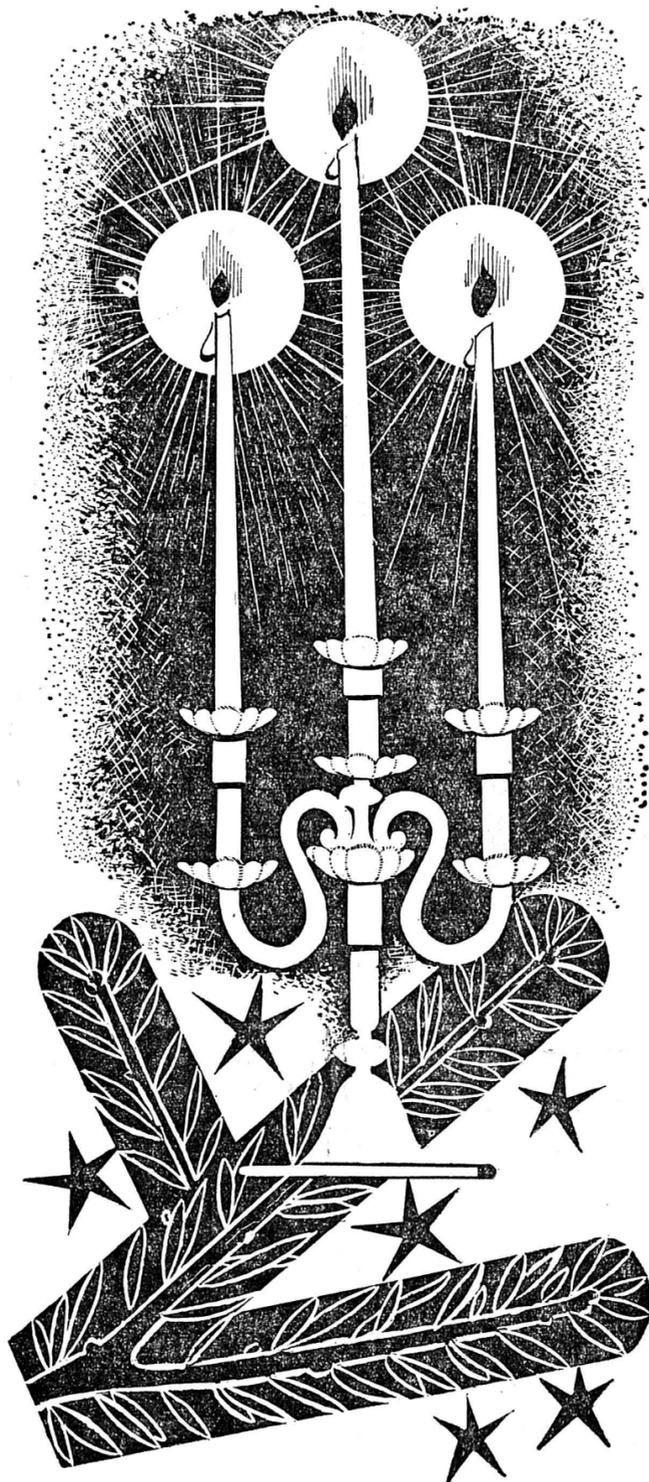


la Source

LAITERIE - PRODUITS LAITIERS ALIMENTATION GENERALE - PRIMEURS

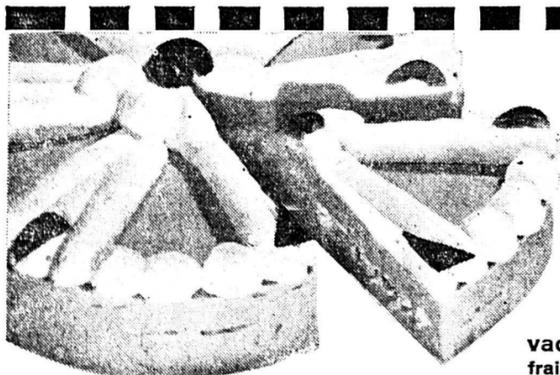
	NET	
DINDE DE LUXE le kg.	5.70	
LAPINS DANOIS le kg	5,95 - 7% 5.54	
POULETS USA « Big Value » Grade A le kg	4,80 - 7% 4.47	
POULETS USA « Silver Star » le kg	6, — - 7% 5.58	
JAMBON CUIT les 100 g.	0,95 - 7% 0.89	
SALAMI DE FETES le kg	9,50 - 7% 8.84	
LARD SEC DU PAYS les 100 g.	1,40 - 7% 1.31	
CHARCUTERIE mêlée le 100 g.	0,60 - 7% 0.56	
VIANDE SECHEE des Grisens les 100 g.	2,40 - 7% 2.24	
NOIX DE JAMBON sec du pays les 100 g.	2,50 - 7% 2.33	
ESCARGOTS des Charbonnières, la douz.	2,20 - 7% 2.05	
MOULES DANOISES 256 g. la bte	2,55 - 7% 2.38	
CREVETTES KRISTEN 3 oz le verre	2,80 - 7% 2.61	
CRABES CHATKA 220 g. la bte	4,50 - 7% 4.19	
LANGOUSTE IMPERIO 156 g. la bte	5,50 - 7% 5.12	
CLAMS pour coquilles Saint-Jacques la bte 300 g. BR	2,95 - 7% 2.75	

Bonnes



	NET	
BISQUE DE HOMARDS 425 g. la bte	3,35 - 7% 3.12	
ŒUFS DE CAILLE 96 g. le verre	3,10 - 7% 2.89	
SARDINES sans arête et sans peau «Alva» 115 g. la bte	0,95 - 7% 0.89	
THON PROVOST huile olive 166 g. la bte	2,50 - 7% 2.33	
FILETS DE TRUITES danois 150 g. la bte	2,40 - 7% 2.24	
BRISLING au sherry pour cocktail 106 g la bte	1,25 - 7% 1.17	
MACKEREL pour toast à la moutarde au Worcester, Ketchup, Curry 106 g. la bte	1,25 - 7% 1.17	
BOUCHES A LA REINE ARMA 500 g. la bte	2,10 - 7% 1.96	
SUPREME DE FOIE truffé 130 g. la bte	1,95 - 7% 1.82	
CREME DE FOIE de volaille au Porto 200 g la bt	2,50 - 7% 2.33	
PATE DE FOIE gras parfait 90 g. le tube	1,25 - 7% 1.17	
SAUCE HEINZ «HOTKETCHUP» 340 g. le flac	3,20 - 7% 2.98	
SAUCE HEINZ aux 57 épices 227 g. le flac.	3,20 - 7% 2.98	
SAUCE HEINZ Worcester 184 g. le flac.	2,50 - 7% 2.33	
SAUCE HEINZ IDEAL 255 g le flac.	2,30 - 7% 2.14	
MOSTARDE di Frutta Motta 500 g le flac	3,75 - 7% 3.49	
TERRINE DE FOIE Payernoise 1/4 les 3 btes	3,10 - 7% 2.89	

Fêtes



LUSSO

**le couronnement
de tout bon repas**

vacherin
fraise ou moka 1 l. fr. 5.80
env. 6 à 8 pers.

bûche glacée
noisette/chocolat 1 l. fr. 5.80
env. 6 à 8 pers.



produit suisse

A vendre un
manteau

en pattes d'astrakan.

Taille 42, grand col moderne.

Parfait état.

Tél. : 2 39 79.

On cherche à
VERBIER

**appartement
de vacances**

3 adultes et 2 petits enfants.

Janvier ou février.
Eventuell. mars.

J. Eberhard, Brigue,

Tél. : (028) 3 22 82

P. Burgener

méd.-dentiste
SION

ABSENT

jusqu'au

3 janvier 1963

LOTERIE ROMANDE

demain...

à Lausanne

L'odyssée de l'aviateur R. Philippe

De nos envoyés
spéciaux Ry et a.l.

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Mais l'attente fut longue, inutilement longue, et la seule personne à s'en réjouir fut la tenancière du Café de l'Aéroport. Elle devait bénir le ciel pour qu'il garde le plus longtemps possible Herman Geiger et l'infortuné pilote Philippe!

L'heure avance, l'estomac réclame ses droits, mais stoïquement chacun reste à sa place. La patience est mère des vertus et... à midi vingt-huit, lorsque l'hélicoptère se pose pour la première fois — nous disons bien la première fois, car probablement impressionné par autant de monde, le passager donne l'ordre de reprendre l'air! — Et la valse continue alors que nous comptons déjà sept atterrissages dans les quatre coins de la ville de Sion et sur la piste avant que les aviateurs renoncent à d'autres moyens de... sauvetage!

Le vœu de M. Philippe n'est pas respecté et dès qu'il quitte l'avion, les photographes entrent en action. Au bout de la piste, le beau-frère du pilote, M. Germain Moritz, se précipite dans les bras du rescapé, tout en s'écriant:

— Quelle chance! quelle chance!

Et, en compagnie de M. Geiger, ils disparaissent dans les bureaux de l'aéroport, où Mme Moritz ne peut retenir ses larmes de joie après tant d'heures d'angoisse, d'aventure, tout en réalisant que ce cas sur mille avait été réservé à son frère.

Un quart d'heure plus tard, M. Philippe se soumit très aimablement à l'interview des journalistes, dans la petite salle du café, alors que la sommelière s'apprêtait à mettre le couvert en vue d'un repas bien mérité.

— Monsieur Philippe, lorsque vous êtes tombé, quel a été votre sentiment?

— Je n'ai pas eu le temps d'avoir beaucoup d'émotion. Les rafales de neige, la violente tempête m'ont littéralement paralysé et en moins de cinq secondes, temps de prononcer le mot de Camille je percutai le rocher. J'ai juste eu le bronne! Quand j'ai constaté que mes os étaient pratiquement indemnes, sauf une foulure au bras et quelques égratignures réparties un peu sur tout le corps, je repris de l'espoir. J'ai eu le réflexe que chaque pilote doit avoir: celui de couper immédiatement le con-



Un colosse sympathique et modeste. De profil, le visage de son beau-frère.

tact et de quitter l'avion. Je craignais que l'avion soit emporté, tellement la tempête faisait rage. Mais petit à petit, je me rendis compte de l'endroit où j'avais fait cet atterrissage brutal, puisqu'à ma gauche je pouvais reconnaître le Grand-Combin et le col de Velan. J'avais suivi M. Martignoni qui procédait à une opération délicate, celle de déclencher les avalanches en haute-montagne, mais sa machine, beaucoup plus puissante et plus rapide que la mienne, ne m'avait pas permis de le suivre plus loin que Bourg-Saint-Pierre.

— Et votre première nuit, où l'avez-vous passée?

— Sur une plaque de glace. J'ai attendu trois heures en pensant qu'on me chercherait et qu'on pourrait éventuellement me secourir, mais les conditions atmosphériques étaient telles qu'il ne fallait pas y songer trop longtemps. J'ai entrepris alors courageusement une longue marche, en me dirigeant vers le versant sud, seule possibilité de salut, à mon avis. A minuit, je me suis arrêté sur une nouvelle plaque de glace, épuisé, quelque peu découragé, mais avec la satisfaction d'être suffisamment bien équipé pour tenir...

— Vous n'avez donc pas souffert du froid?

— Non, absolument pas et c'est ce qui m'a sauvé, sans aucun doute.

— Et le deuxième jour?

— Je n'avais pas le choix: il fallait que malgré les recommandations contraires, je traverse les plaques de neige, en prenant le risque de tomber dans une crevasse, où mon sort aurait été réglé. La chance m'aidant, je pus atteindre, en fin de journée, une cabane de bergers située au-dessus d'Etroubles.

— Avez-vous souffert de la faim et de la soif?



Vue d'ensemble des lieux du drame, à la frontière italo-suisse — Le vent souffle du nord emportant la neige poudreuse. Dans le cercle, l'avion. La flèche indique la direction de marche du rescapé. Plus loin, l'arrivée du nouveau télécabine de Menouve (2760 m.). Le sommet au 1er plan est la Pte-de-la-Madeleine (3055 m.). Au fond, la Pte-de-Barasson, dominant l'Hospice.

— Mes soucis de sauvetage m'ont fait oublier mon estomac. Quant à la soif, de temps en temps une poignée de neige.

— Et vint le troisième jour. Où avez-vous rencontré le premier être humain?

— A Praye! et je vous assure qu'il était touchant de voir de très pauvres paysans se fendre en quatre pour me nourrir et me loger. On m'a tout simplement pouponné et je garderai un excellent souvenir de cette hospitalité exceptionnelle. De là, j'ai été transporté par traîneau jusqu'à Etroubles et grâce

à l'amabilité des carabiniers et des autorités, j'obtins la permission tout à fait exceptionnelle de traverser le tunnel du Grand-Saint-Bernard. Et me voilà, sain et sauf.

— Et l'avion?

— Le premier souci, dans des circonstances pareilles, est naturellement celui de sauver sa peau. Mais je suis parfaitement conscient de ma responsabilité en ce qui concerne l'avion loué et sachez qu'après un bon repas et quelques pansements à l'hôpital, je vais survoler avec M. Geiger l'endroit qui m'a

été fatal, afin de faciliter le remorquage, — si vous permettez cette expression — de l'avion défectueux mais loin d'être inutilisable, puisque seul le moteur paraît avoir beaucoup souffert de l'accident. Ensuite, mes services seront limités, puisque la blessure de mon bras me paralyse quelque peu. Je pense quitter Sion bientôt.

— Une dernière question, monsieur Philippe: quelle est la cause de cet accident?

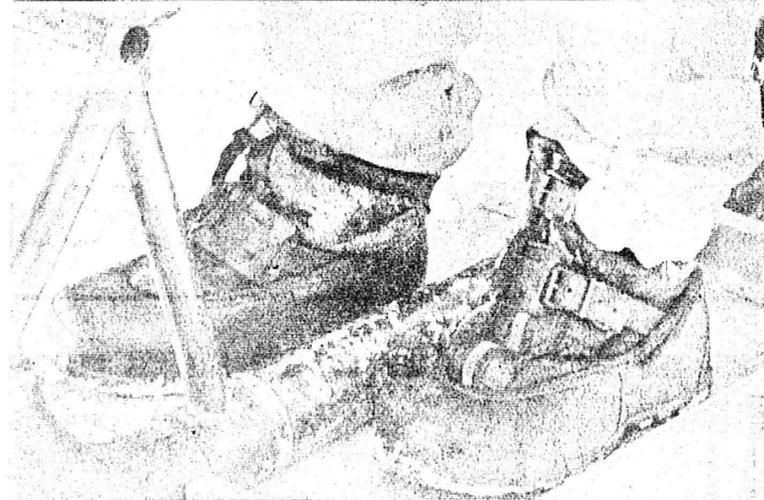
— Ce sont uniquement les rafales. Il ne m'a pas été possible d'exécuter un

atterrissage forcé. J'étais dans l'impossibilité de réagir.

— Nous vous félicitons vivement pour le courage dont vous avez fait preuve, car il n'est pas à la portée de chacun d'effectuer, à une altitude de 2800 m, plus de 10 km de marche, où on mesure par endroits plus de 2 m. de neige.

Ainsi tout est bien qui finit bien et la famille Philippe aura eu, après de longues heures d'angoisse, son plus beau cadeau de Noël. Nous nous en réjouissons pour elle.

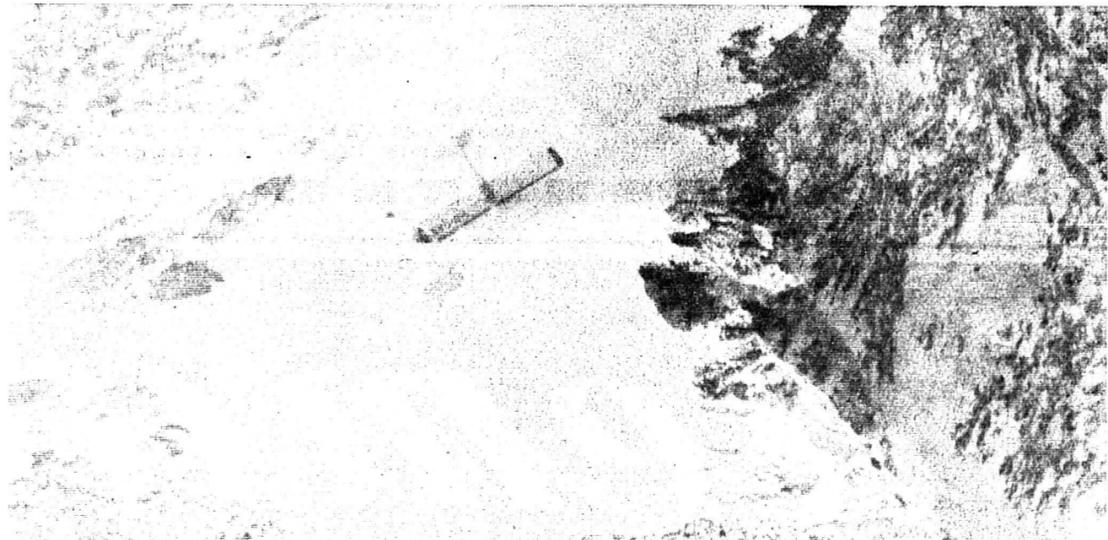
ry



C'est avec « ça » qu'il a marché trois jours dans la neige.



A peine Geiger a-t-il déposé le rescapé — embarqué à la Cantine de Proz — que le bon chien loup se précipite contre son maître.



Deux aspects de l'avion accidenté, à 2800 m. — Quelques mètres plus au nord (5-6 mètres à peine) et c'était la chute mortelle dans la paroi helvétique de Menouve. La queue de l'appareil pointe vers le ciel. A droite, son ombre est projetée sur la partie ensoleillée de la neige.

Primerose

ELEGANCE FEMININE SION

vous suggère

Le cadeau de bon goût

- * Ravissante robe de cocktail
- * Duster et chemises de nuit assorties
- * Lingerie fine
- * Foulards
- * Gants - Bas
- * Modèles exclusifs en colliers
- * Articles de sport



Primerose

ELEGANCE FEMININE SION

A L'AVENUE DE LA GARE 10

L. NANCHEN

Vœux de fin d'année

Pour atteindre tous vos clients, amis et connaissances sans risque d'oubli, réservez à temps votre emplacement dans le numéro du 31 décembre du « Nouvelliste du Rhône ».

une case simple : Fr. 7,-
une double case : Fr. 14,-

M _____

 Profession _____
 Domicile _____

Veillez transmettre vos ordres jusqu'au 20 décembre 1962 à Publicitas, Sion, avenue du Midi 8.

Vous cherchez une suggestion

pour vos cadeaux de Noël ?

Institut de Beauté

Traline

Mme G. Oggier - Favre

rue de la Porte-Neuve

a sélectionné pour vous un magnifique choix d'articles ravissants et originaux.

Pour être bien servi, choisissez le magasin spécialisé.

CHAMOSON

Dimanche 23 décembre 1962 dès 20 heures

Loto - victuailles

le l'harmonie « La Villageoise »

6 porcs, 15 quartiers de veau, 20 fromages, 15 jambons, salamis, vacherins etc.

35 séries abonnement 30 francs pour 4000 francs de lots

Bon fromage

en forme de 2-10 kilos, 3/4 gras, seulement Fr. 3.30 le kg.

G. HESS, Fromages, Horriwil, Soleure.

Tilleul

Achetons toutes quantités de tilleul premier choix, en stères ou grumes. Diam. minimum : 15 cm.

RITHNER Frères Monthey
Tél. : (025) 4 21 54

A vendre superbe taurillon

mère 84 points et marque laitière.

S'adresser à André MONNET, Riddes.

Salami

Type italien 9.-
Saucisson vaudois 8.50
Saucisse de ménage, 4.-
le kilo, franco depuis Fr. 40.- c. remb.
H. Von BURG, boucherie VEVEY (Vaud)
Téléphone : (021) 51 21 42



Tourte praliné décorée 420 g **2.75**

Tourte ananas décorée 600 g **3.75**

Tourte Forêt Noire décorée 720 g **5.-**

Tourte Gianduja décorée 760 g **5.-**

Cake ananas décoré 340 g **2.25**

Bûche décorée 270 g **1.75**

520 g **3.-**

MIGROS

La période des fêtes

ne se conçoit pas sans quelques bonnes bouteilles.

La distillerie DUBUIS tient à votre disposition :

- * APERITIFS
- * COGNACS
- * WHISKYS
- * CHAMPAGNES
- * VINS DU PAYS
- * VINS FINS FRANÇAIS
- * EAUX MINERALES
- * JUS DE FRUITS

DISTILLERIE DUBUIS & Cie - SION

Livraison franco domicile

Avenue Tourbillon 44 - Tél. 2 16 61

CASINO DE SAXON

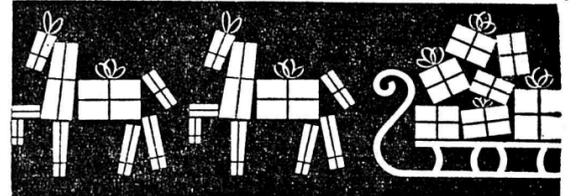
Dimanche 23 décembre dès 19 heures

Grand Loto

organisé par la fanfare « Concordia »

Nombreux et beaux lots
41 séries, carte forfaitaire 40 francs

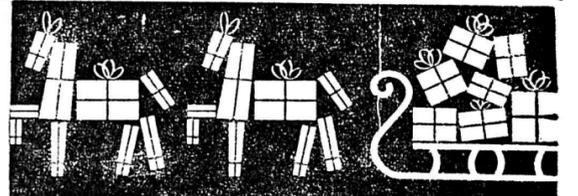
LES BEAUX CADEAUX



Constantin

filis sa. sion

LES BEAUX JOUETS



LA DROGUERIE VALAISANNE

Jean Lugon

MARTIGNY-VILLE

TELEPHONE (026) 6 11 92

a préparé vos cadeaux de fin d'année

Bougies de décorations

Boules pour arbre de Noël

Boules - Guirlandes

Décor pour tables, etc.

Parfums - Eaux de Cologne

Coffrets assortis

Riche assortiment - Belle présentation

VALAIS ECHOS DU VALAIS ECHOS DU

SION ET LE CENTRE

Le Sgt Camille Hugon succède au brigadier Jules Beytrison

Promotion de la classe ER. 1962 de la Gendarmerie cantonale

SION * La salle des Pas Perdus du Grand Conseil était réservée, hier matin, à la cérémonie de promotion de la classe de l'école de recrues de la gendarmerie cantonale. A 10 h. précises, l'officier instructeur, le premier lieutenant Coutaz, présenta au commandant Ernest Schmid le porte-drapeau Bumann en uniforme de gala, ainsi que 29 aspirants. Le commandant, à son tour, annonça tous ses hommes au vice-président du Conseil d'Etat, M. Marcel Gard, qui fit une allocation aux nouveaux agents en leur rappelant leurs devoirs, la discipline, les dispositions légales en matière de police, tout en souhaitant à chacun une belle carrière au sein de la police cantonale.

Vint ensuite l'assermentation des agents Michel Roduit, de Monthey, et Philippe Ruppen, de Sierre.

Puis, chaque aspirant, dans l'ordre alphabétique, s'avança devant le podium, s'annonça comme gendarme et reçut son diplôme bien mérité après une école difficile.

Le commandant Schmid distribua également les grades de karaté sous forme de ceinture orange et jaune, après quoi tout le monde se retrouva au carnotzet de l'Etat pour trinquer en l'honneur d'une nouvelle et noble profession et au succès de chacun. Un repas pris en commun au restaurant « Les Fougères » mit un terme à cette belle manifestation qui nous redonne l'occasion d'adresser nos vives félicitations aux vingt-neuf nouveaux agents.

Parmi les autorités, nous avons remarqué la présence de M. Oscar Schny-

der, chef du département de Justice et Police; M. Maurice d'Alèves, préfet du district de Sion; le capitaine Brunner, de la police cantonale; M. Eugène Theiler; M. Walter Squaratti, de la Chancellerie et M. Albert Tamarcaz, commissaire de la Sûreté. (Ry)

Voici les noms et les postes respectifs des nouveaux agents : Balet Claude, Granges — Barman Yvon, Sion — Berra Fernand, Saint-Gingolph — Bridy Otto, Sion — Dayer Adolphe, Vernayaz — Donnet Régis, Crans — Moutin Laurent, Saint-Maurice — Revey Philibert, Martigny — Rey Jules, Saint-Maurice — Richard Yvon, Granges — Roduit Michel, Monthey — Sarrasin Philippe, Saxon — Tornay Jacques, Vex — Vouilloz Guy, Ardon — Vuistiner André, Vissoie — Ammann Marcel, Brigue — Anthamatten I Walter, Brigue — Anthamatten II Walter, Gondo — Bittel Kurt, Saint-Nicolas — Franzen Manfred, Gampel — Huber Waldemar, Brigue — Leiggener Johann, Saas — Pfammatter Ferdinand, Brigue — Ritter Marcel, Brigue — Ruppen Philippe, Sierre — Schmid Joseph, Zermatt — Truffer Erwin, Brigue — Walden Ernest, La Souste — Wyss Arnold, Zermatt.

SION * Si nous nous réjouissons de toutes les promotions au sein du corps de la gendarmerie cantonale, il en est une qui nous fait tout particulièrement plaisir : celle du sergent Camille Hugon originaire de Trient, qui, dès le 1er janvier 1963, remplacera le brigadier Julien Beytrison.

Est-ce notre penchant pour les grands sportifs qui en est la cause? Un peu, certainement.

Aussi, dès que nous avons appris la nomination de M. Hugon, nous l'avons cherché un peu partout pour finalement le trouver en compagnie de quatre de ses meilleurs collègues qui, tous, fêtaient dignement cet heureux événement en se payant une choucroute garnie de tous les tonnerres, à Savièse.

— Excusez le dérangement, mon brigadier, mais nebleuse oblige. Je vous le promets, je serai bref, mais nos lecteurs doivent vous connaître dès demain. Aussi, permettez-moi de vous poser quelques questions.

— Volontiers, monsieur, mais trinquez vite avec mes collègues, également promus à des grades divers.

— Je vous prie de me donner d'abord les étapes de votre carrière, avec les promotions y relatives.

— J'ai suivi l'école de recrues sous le commandement de M. Charles Gollut, en 1942, après quoi je fis un stage au poste de Sion. Deux ans plus tard, on créait le poste de police à Mase et je fus désigné comme titulaire de cette nouvelle fonction que je remplis jusqu'à ma nomination à Montana-Station, en 1947. Nouveau stage de quatre ans pour être ensuite déplacé à Evolène, où l'on venait de créer également un nou-



veau poste de police. Ce déplacement me valut une première promotion sous forme d'appointé et je me rendis comme tel, cinq ans après, à Conthey, pour terminer mes différents stages au 1er octobre 1958, à la rue de Conthey, mais à Sion! J'étais jeune caporal et mes supérieurs étaient MM. Joris et Beytrison qui paraissaient satisfaits de mon travail, puisqu'au 1er janvier 1961 je fus promu sergent. Et vous connaissez le reste...

— Votre promotion fera plaisir à tous les sportifs valaisans, puisque vos propres performances sont dignes des meilleurs sportifs qu'ait connus notre canton. Précisez quelque peu vos exploits, mon brigadier; ils prouveront à notre jeunesse qu'elle a encore beaucoup à apprendre en matière de discipline, de volonté et de maîtrise de soi-même.

— Mon sport favori a toujours été le ski et à force d'entraînement, j'ai gagné, en 1943, les championnats suisses de police et ai réédité ce résultat en 1948, alors que le titre était attribué au skieur le plus régulier de trois épreuves: fond, descente et slalom. Depuis 1943, j'ai participé à tous les championnats suisses de police, soit un total de plus de 10 fois! Lorsque la police valaisanne remporta le championnat suisse par patrouilles, en 1945, à Arosa, et en 1948, à Montana, j'étais entraîneur et capitaine de l'équipe. L'année dernière, notre patrouille valaisanne représentait la Suisse aux concours internationaux de Saalfelden (Autriche) et notre classement fut très honorable.

Sauf erreur, vous preniez souvent part aux compétitions « civiles »?

— Oui, en effet, et j'ai gagné le combiné trois des championnats valaisans, à Montana, durant la saison 1941 et lors des compétitions nationales à Grindelwald, je me suis classé premier de la course de fond.

— Mon brigadier, pareil palmarès, se passe de tout commentaire et vous devez souvent être découragé en constatant le peu d'empressement, le manque d'intérêt de nos jeunes skieurs qui « plafonnent » si vite, et pour cause!

— Oui, cette jeunesse ne sait plus souffrir et il lui faudrait une ou l'autre de nos écoles de recrues pour la mettre dans le bain!

— Vous ne pouviez trouver meilleure conclusion et merci, au nom de tous les sportifs. Mais maintenant, mon brigadier,

appréciez votre bonne choucroute garnie et... bon appétit. (Ry)

LE SERGENT HUGON CUMULE

La journée de jeudi restera gravée dans la mémoire de notre futur brigadier. Outre sa promotion professionnelle, le sergent Hugon fut « promu », pour la sixième fois, père de famille, puisque Nicolas-Henri est né hier matin, à l'hôpital régional de Sion. Tous nos vœux à Mme Hugon qui ne voulut pas rester en reste avec les cadeaux de Noël (Ry)

LE BUDGET 1963

DE LA VILLE DE SION : 1 698 000 DE DECOUVERT

Le Conseil municipal de Sion a accepté lors d'une de ses dernières séances le budget pour 1963.

Dans ses grandes lignes, ce budget présente :

un total de dépenses de Fr. 14.851.730,30 contre un total de recettes de Fr. 10.190.325.—

d'où un découvert de Fr. 4.661.405,50

pour le compte ordinaire et extraordinaire.

Après correction apportée par le compte des variations de la fortune, le découvert réel du budget 1963 est ramené à Fr. 1.698.392,50.

Le compte ordinaire prévoit pour Fr. 1.779.000.— de travaux et d'achats tandis que dans le compte extraordinaire, on trouve pour Fr. 2.481.000.— de travaux nouveaux et pour Fr. 1.500.000 d'achats de terrains.

L'accent principal de l'effort administratif pour 1963 se porte sur la construction et l'amélioration d'églises, d'écoles, de routes et l'assainissement urbain (nouvel émissaire de concentration) ainsi que sur des achats de terrains.

Autrement dit, le Conseil municipal continue sa politique en vue de l'aménagement de la cité tout en rattrapant le retard ancien mais sans oublier de pratiquer une stricte économie partout où cela s'avère possible.

Notons encore que le coefficient de l'impôt a été maintenu à 1,2, le Conseil municipal estimant pouvoir faire face à ses obligations financières par le seul accroissement normal des recettes fiscales.



Chaque nouvel agent s'annonce au Président du Conseil d'Etat, M. Marcel Gard. Nous reconnaissons, tout à gauche, M. Oscar Schnyder, chef du Département de justice et police. A ses côtés, le Cdt. de la gendarmerie cantonale, M. Ernest Schmid, et, près de M. Gard, l'officier-instructeur, PIt. Coutaz.

Promotions au 1.1.63 à la police cantonale

AU GRADE DE BRIGADIER :

sergent Hugon Camille brigadier à Sion Sion

AU GRADE DE SERGENT :

caporal Roh Ignace remplaçant du brigadier Saint-Maurice

caporal Roessler Denis chef de poste Crans

AU GRADE DE CAPORAL :

aappointé Aymon Olivier chef de poste Saint-Gingolph

appointé Bonvin Clovis chef de poste Vouvry

appointé Briguet Jean adjoint Sierre

appointé Crettex Georges chef garde-chasse Erde-Conthey

appointé Fellay René adjoint au Service chasse Sion

appointé Jordan Arthur chef de poste Savièse

appointé Meyenberg René chef de poste Gondo

appointé Mottiez Fidèle chef de poste Champéry

appointé Murisier Alphonse chef de poste Vernayaz

appointé Rouiller Erwin chef de poste Vissoie

appointé Rouiller Pierre chef de poste Bouveret

appointé Pralong Maurice chef de poste Ardon

appointé Vouardoux Aurèle chef de poste Evolène

AU GRADE D'APPOINTE :

gendarme Darbellay Laurent agent circ. br. IV Sion

gendarme Dayer Elias détaché à la Sûreté br. IV Sion

gendarme Fellay Emile détaché à la Sûreté br. III Sierre

gendarme Formaz Antoine adjoint Monthey

gendarme Genoud Armand chef de poste Nendaz

gendarme Imbasly Victor chef de poste Stalden

gendarme Pfammatter Théodore chef de poste Gampel

gendarme Squaratti Paul chef patr. circ. br. II Viège

gendarme Theytaz Charles détaché au Service identité. Sion

gendarme Voeffray Marc adjoint Saxon

gendarme Zufferey Jules chef de poste Vex

AU GRADE D'INSPECTEUR DE LA SURETE :

sous-inspecteur Berchtold Willy inspecteur de sûreté br. II Viège

sous-inspecteur Mayor Erasme inspecteur de sûreté br. VI Saint-Maurice

Collision entre un car postal et une voiture

NENDAZ — Hier dans l'après-midi, le car postal de l'entreprise Rielle Frères, assurant le service postal entre Sion et Veysonnaz, est entré en collision avec une voiture conduite par M. Charles Fournier, de Basse-Nendaz, au virage précédent le village de Brignon. Le car, conduit par M. Aymon, ayant glissé sur la route enneigée, vint endommager toute la partie gauche de la voiture. Les dégâts matériels sont importants.

Souper de Noël du F.C. Sion

SION — C'est au «stamm» du F.C. Sion qu'eut lieu mercredi le traditionnel souper de Noël de l'équipe-fanion. Le comité ainsi que les dames des joueurs avaient également été invités si bien qu'on se trouva — une fois n'est pas coutume! — gentiment en famille. L'ambiance fut des plus agréables. Les plus calme sur le terrain de jeu eurent l'occasion de «s'extérioriser» sans complexe au grand plaisir de toute l'assistance.

M. Jacques Guhl devant un auditoire compétent

SION — Ces jours derniers, à la salle de l'Hôtel de la Gare, M. Jacques Guhl fit un exposé sur le football en général et sur la mission délicate de l'entraîneur à tous les moniteurs diplômés du Valais central. Cette assemblée était présidée par M. André Juillard, le très dévoué président de la commission des juniors de l'ACVF qui donna quelques précisions sur le mouvement qui lui est si cher en spécifiant le rôle que doivent jouer les moniteurs et manager d'une équipe juniors.

L'assemblée était honorée de la présence de M. René Favre, président de l'Association valaisanne de football qui félicita tous les dévoués à une cause à laquelle nous tenons tous.

Ultra-Bienna
la lessive efficace

LE BON TABAC
AMSTERDAM
-75

Concert de Noël à Sion

SION. — Tradition combien sympathique que celle du concert de Noël des Petits chanteurs de Notre-Dame de Sion. Sans interruption depuis plus de trente ans, ce concert a lieu chaque fois le dimanche précédant Noël. Est-il besoin de dire que cette manifestation manquerait à notre vie séduisante si, une fois, les coups du sort devaient la rendre irréalisable. On l'attend comme on attend, au printemps, les fleurs des amandiers sur nos coteaux. Le concert annoncé est, comme à l'accoutumée, des plus équilibrés et la qualité de son exécution est d'ores et déjà assurée, sachant que Jos. Baruchet le dirigera.

Il suffirait de relever les noms des auteurs inscrits au programme pour dire combien cette soirée est prometteuse : Palestrina - Vittoria - de Lassus - P. de la Rue - Bach - Schumann - Mozart - Saint-Réquier, pour les anciens; Berthier - Périsas - Gewaert - Chatton et Baruchet, pour les contemporains. Il est impossible de faire ici une analyse du programme tellement il est riche de pièces de choix. Disons qu'il est d'abord composé de motets et chœurs polyphoniques dans sa première partie et qu'une série de chants profanes de valeur artistiques sûre précède enfin des Noëls de toutes sortes anciens et modernes. Ajoutons que ce concert sera entrecoupé à trois reprises par : la Sonate en do mineur, de Mozart (piano); un extrait de la Cantate 104, de Bach et de trois Enluminures de Noël, de Pierre Chatton (piano et basse). Ce sont Mme Aline Baruchet-Demierre et Oscar

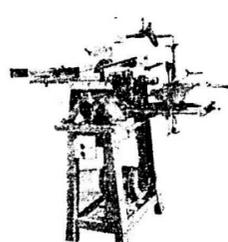
Lagger qui assureront, en solistes, les parties de piano et basse. Enfin, notre scola séduisante prévoit que l'affluence sera grande, dimanche soir, et qu'afin de n'avoir pas à refuser du monde comme d'habitude, elle donnera son concert en deux éditions qui auront lieu vendredi 21 et dimanche 23 décembre, à l'aula du Collège. Elle recommande, d'une part, la participation au concert de vendredi et, d'autre part, d'arriver bien avant l'heure du concert afin de s'assurer une place convenable.

LA FEUILLE D'AVIS DU VALAIS EST ENTREE DANS SA 60e ANNEE

SION, 20 — Quotidienne depuis le 31 août 1957, la « Feuille d'Avis du Valais » fondée le 28 novembre 1903, est entrée dans sa 60ème année d'existence. Elle publie à cette occasion un numéro spécial avec une chronique de Maurice Zermatten et des messages de MM. Roger Bonvin, conseiller fédéral et Paul Ackermann, président central de l'Association de la presse suisse. Dans son message, M. Bonvin rappelle la nécessité pour un journal d'informer objectivement ses lecteurs, de respecter toujours la vérité et de garder, dans ses commentaires, le goût de l'indépendance et de la liberté. Nos meilleurs vœux à ce confrère.

ANNONCES DIVERSES

**Brasserie-restaurant
Le Casino - Sierre
Réouverture**
samedi 22 décembre
Nous vous attendons pour
l'apéritif offert dès 11 heures
R. CALOZ-PRALONG

**SCIE CIRCULAIRE
avec ou sans
MORTAISEUSE**

Chevalet et moteur
BOCHUD S.A. - BULLE
Atelier de Constructions Mécaniques
Téléphone : (029) 2 76 68

Patinoire de Martigny
Ce soir,
VENDREDI 21 DECEMBRE
à 20 h. 30
Match de hockey, championnat suisse
de première ligue.
CHARRAT I - SAAS-FEE I

Volvo 122 S
deux mod. 1961, état de neuf, peu roulé.
Première main.
Véhicule vendu de confiance.
Pour essai, s'adresser : Rubin B., garage
Closelet-Occasions, av. d'Echallens
17, Lausanne.
Téléphone : 24 04 42.

Nouvel atelier de construction métallique
et mécanique cherche
charpentiers
sur fer
soudeurs
pour tuyauterie

TECHNICIEN - ARCHITECTE
Bureau d'architecte de la plaine du Rhône
(Vaud) cherche technicien capable, ayant
déjà une certaine pratique dans tout ce
qui concerne la profession (projets, devis,
surveillance de chantiers, toisages).
Entrée en fonction début de janvier si
possible.
Réponse avec conditions.
Ecrire sous chiffre PO 46650 L, à Publi-
citas, Lausanne.

On cherche
sommelière
500 francs garantis à personne sérieuse
et de confiance.
S'adresser par écrit sous chiffre P17464S
à Publicitas Sion.

Pensez aux petits oiseaux
**FABRIQUE D'HORLOGERIE
SILVANA S.A. TRAMELAN**
engagerait pour tout de suite ou époque
à convenir
3 ou 4 jeunes filles
pour travail intéressant mais facile.
Semaine de 5 jours.
S'adresser au bureau, tél. (032) 9 33 14.

ENTREPRISE de CONSTRUCTION
cherche pour entrée immédiate ou date
à convenir,
employée de bureau
capable et de confiance et bien rétri-
buée.
Faire offres écrites sous chiffre P 17369
S, à Publicitas, Sion.

COMMERCE DE MARTIGNY
engagerait
ouvrier de dépôt
Place à l'année.
Bonne rétribution.
S'adresser par écrit sous chiffre PX 72-4
S, à Publicitas, Sion.

A vendre un
**camion
basculant**
120 H. P., 4 m3,
sortant de révision.
Libre tout de suite.
Ecrire sous chiffre
P 17415 S, à Publi-
citas, Sion.
On cherche pour
tout de suite, gen-
tille
jeune fille
pour aider au mé-
nage et s'occuper
de 2 enfants.
Vie de famille.
Tél. (027) 2 44 61


POUR NOEL
Offrez un abonnement pour des cours d'équitation
Le manège reste ouvert pendant les fêtes de fin d'année.
MANEGE DE SION — Tél. (027) 2 44 80

DE LA NOBLE CONTRÉE AU VAL D'ANNIVIERS

Au pied du Mont-Lachaux...

par ZAMY

Avant toutes choses, deux mots de Noël! De cette grande fête des familles, des grands et des petits! On s'est réjoui depuis des mois, à l'idée de célébrer Noël une fois de plus; et, dans peu de temps nous serons tous réunis autour du grand sapin vert, devenu subitement multicolore, ployant sous le poids de tant de guirlandes et de chocolats... simplement parce que c'est Noël, qui, sans neige, n'aurait pas été un vrai Noël. A tous, du fond du cœur, Joyeux Noël!

Hier, la station était encore vide de monde; ce soir déjà et demain surtout, les arrivées ne se compteront plus, et les vacanciers occuperont toutes les chambres en moins de trois jours. Pour les fêtes de fin d'année, un programme sportif et de divertissement a été minutieusement mis au point. L'équipe de hockey sur glace aurait dû se rendre à Sierre, mardi soir dernier, mais, en raison des chutes de neige, le match a été remis à plus tard. Dommage! Le moral commençait à se reprendre sérieusement.

BONNES VACANCES PETIT POTIER

Remis de sa maladie dont il fut soigné dans un hôpital de Genève, le sympathique footballeur Philippe Potier passe actuellement quelques jours de vacances à Montana-Crans, où il pense séjourner jusqu'au 6 janvier. Une fois absorbé son temps de convalescence, il reprendra le chemin de Paris où l'équipe du Stade Français l'attend avec impatience, car on sait que le championnat de France se poursuit sans interruption durant l'hiver, pour se terminer vers la mi-mai. Pour l'instant, il se promène dans la neige et profite de se reposer; il prend pension à l'Hôtel Victoria, chez M. Richard Bonvin.

BULLETIN DE SANTE D'ANDRE VISCOLO

Après quinze jours d'hôpital, le capitaine du H.-C. Montana-Crans qui avait été blessé au cours d'une rencontre de hockey sur glace, vient de regagner son domicile. André Viscolo devra encore attendre deux mois avant de pouvoir reprendre son travail; on sait qu'il recevait son diplôme d'avocat quelques heures seulement avant le coup de crosse, bien involontaire, qui l'envoyait sur la table d'opération. Sur son visage, les cicatrices se sont bien cicatrisées, la cloison du nez a retrouvé sa place, alors que l'os maxillaire brisé, ne s'est pas trop mal arrangé. Et le hockey? Pas plus tard qu'hier soir, il me disait que ce serait certainement terminé pour lui; mais, je suis persuadé que s'il ne désire plus être titulaire de la UNE, il s'occupera encore longtemps des jeunes qu'il venait d'ailleurs de prendre en main. Ou bien, ne ferait-il pas un excellent membre du comité??

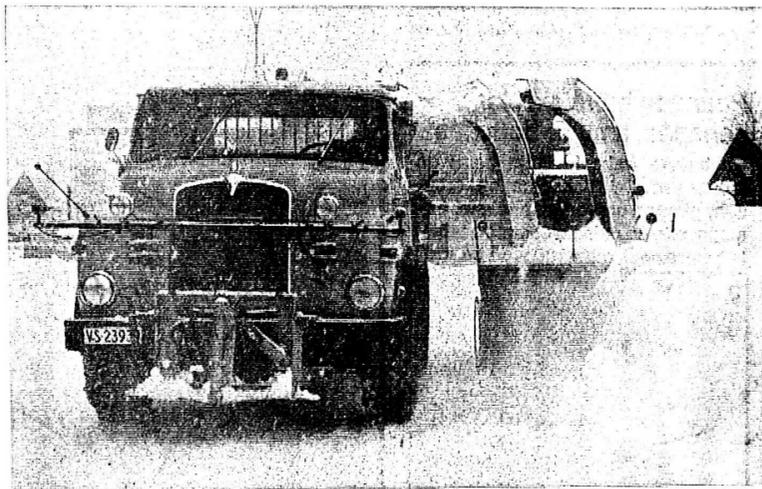
ON SE BAT DEPUIS UNE SEMAINE

Quand la neige s'est mise à tomber, il y a une semaine, quelques plaisantins n'ont pas pu s'empêcher de soupirer: «Ouf! Enfin nos dollars!». A les croire, nous devrions être tous riches à millions, car voici sept jours et sept nuits que la neige tombe sans discontinuer. La couche est très épaisse sur le plateau; sur les hauts du Mont-Lachaux, elle atteint une épaisseur de deux mètres. Pourvu qu'il ne pleuve pas dessus! A l'intérieur de la station, les trottoirs seraient trop encombrés si les communes ne s'étaient pas données pour consigne de mobiliser fraiseuses et camions pour débayer la neige le plus rapidement possible. Pendant toute une

plus défavorables. Cependant, le délai de souscription touche à sa fin, et il est vivement recommandé de ne plus attendre. Les études prévisionnelles d'exploitation laissent prévoir une rentabilité de 5 p. cent.

LA TV CHINOISE NOUS REND VI SITE

Envoyé spécialement par la NHK — chaîne de radio et de télévision chinoise — M. K. Koda a fait escale à Montana-Crans, dimanche et lundi derniers. Malgré le temps froid et mauvais, ce bref séjour a permis à ce célèbre reporter, de tourner quelques bobines à l'intérieur de la station. Par grand soleil, des prises de vue auraient



Une fraiseuse à double cheminée ne met qu'une seule minute pour charger un camion. (Photos Zamy.)

semaine, chauffeurs et ouvriers ont lutté contre la tempête. La neige est chargée sur des camions et basculée ensuite dans un ravin; chose qui mérite d'être dite, un camion se charge en une minute seulement.

VIBRANT SUCCES DE L'EMISSION DE LA S.A. DES TELEPHERIQUES DE MONTANA-CRANS

Lors de son assemblée générale, la Société des téléphériques de Crans-Montana S.A. que préside M. Henri Lamont, avait décidé de porter son capital-actions de 1 174 000 francs à 3 674 000 francs, par l'émission de 2 500 actions nouvelles au porteur, d'une valeur de 1 000 francs chacune, offertes au public à partir du 3 décembre. Un premier sondage nous a permis de constater que le prospectus d'émission avait retenu l'attention de nombreux intéressés de la région et de toute la

été enregistrées du haut du Mont-Lachaux avec pour décors les chaînes de montagnes, et pour acteurs, les groupes folkloriques et patoisans de Chermignon et de Lens, dansant sur la neige.

Hélas! Les téléspectateurs chinois ne verront que de la neige tombant en rafales... peut-être que le spectacle les intéressera encore davantage?

UN COURS DE GODILLE

Depuis dimanche dernier, toutes les installations de remontées mécaniques fonctionnent normalement. Les pistes avaient été soigneusement préparées, et elles le seront à nouveau pour le prochain week-end. L'Ecole de ski a rouvert ses portes, dirigée qu'elle est à Crans par M. Alex Gentinetta et à Montana par M. Georges Felli. Ce dernier avait tenté une innovation l'an dernier, celle de réunir des élèves avancés et spécialement intéressés à la nouvelle technique, pour leur enseigner la godille, étant lui-même professeur de cette branche lors de cours de directeurs d'écoles. La godille est la méthode qui consiste à imprimer de légers virages par le balancement du haut du corps, mouvement harmonieux et surtout très élégant qui plaît au premier coup d'œil. Ainsi, skis serrés, plusieurs jeunes techniciens se sont entraînés sous la conduite experte de M. Felli, qui a décidé de «repartir en guerre» avec son cours de godille, ouvert non seulement aux hôtes de la station, mais à tous les gens de la région qui désirent y participer. Ces leçons se donnent le samedi après midi.

TOURNOI DE CURLING T. C. S.

Organisé par le Touring Club suisse, section valaisanne, le tournoi de curling qui chaque année accompagne la soirée, n'a malheureusement pas pu se terminer dimanche dernier, ceci en raison du mauvais temps. Me Henri Gard, de Sierre, le grand organisateur de ces fêtes, a prévu les demi-finales pour le prochain week-end; espérons que les Charles Blanc, Raphaë de Chastonay, Casarotti et consorts profiteront d'un soleil plus généreux.



Philippe Potier, entouré de MM. André Viscolo et Richard Bonvin.

SACRE BOURVIL

Il nous avait pourtant promis l'an dernier, de revenir pour Noël 1963; d'ailleurs il avait réservé sa chambre à l'Hôtel Beauregard! Et voilà qu'au dernier moment M. André Rainbourg (Bourvil n'étant que son nom de théâtre) nous «pose un lapin». Dommage! Par contre, Mme Bourvil vient d'arriver avec ses deux enfants. Empêché par des engagements de fin d'année, Bourvil — à qui il m'est impossible de dire Monsieur — regagnera probablement notre station au début janvier, pour rendre une très courte visite à sa famille.

Swiss romande. Ce bel effort d'entraide mérite d'être souligné, effort qui permettra au Mont-Lachaux de s'équiper toujours mieux. Le skieur n'aura plus à attendre ni perdre son temps au départ d'un télécabine surpeuplé; le Pas-du-Loup est de plus en plus évité et détourné, passage étriqué et dangereux qui n'était pas sans poser de gros problèmes aux responsables; les pistes deviennent toujours plus nombreuses et reliées les unes aux autres; et, en cas de manque de neige, on pourrait aisément transporter plus de 1 800 personnes à l'heure, à destination des hauts où d'autres installations tirent la station d'embaras, même dans les années les

ARBRE DE NOEL DE LA F.O.M.H.

La section sierroise de la F.O.M.H. a planté hier après midi son arbre de Noël dans l'enceinte de la maison des jeunes, en faveur de ses enfants. Films, saynètes et friandises furent appréciés par les gosses qui, en ce mois de décembre, sont véritablement gâtés par autant de fêtes.

BOVERNIER - Maison d'école
Dimanche 23 décembre
dès 15 heures et 20 heures

★ ★ ★ **LOTO** ★ ★ ★
Nombres et beaux lots - Cartes d'abonnement: matinée et soirée, 30 francs — soirée, 25 francs.
— INVITATION CORDIALE —

organisé par la société de musique
Echo du Catogne

VALAIS ECHOS DU VALAIS ECHOS DU

MARTIGNY ET LE PAYS DES DRANSES

Le Comptoir de Martigny 1963

Plus belle qu'avant, mais surtout plus grande, la 4e Foire-Exposition du Valais romand érigera ses nouvelles halles sur la grand-place du Manoir.

les, les associations chargées du recrutement et de la formation des apprentis et, naturellement, les maîtres, professeurs et éducateurs.

PTT et de l'Office national suisse du tourisme, les organisateurs aient songé à mettre en évidence la formation des jeunes, sujet de plus en plus actuel et de plus en plus important pour le canton.

La soirée annuelle de « L'Aurore »

MARTIGNY — Samedi soir 22 décembre, la Société de gymnastique bordilonnaise « L'Aurore », organise sa soirée annuelle qui se déroulera à la Grande salle communale du Bourg.

Un bal conduit par l'orchestre Michel Sauthier clôturera la manifestation.

CINEMAS

MARTIGNY - ETOILE

Téléphone : 6 11 54
Jusqu'à dimanche 23 - 18 ans révolus (dimanche : matinée à 14 h. 30)
L'œuvre « choc » d'Elia Kazan
La fièvre dans le sang

MARTIGNY - CORSO

Jusqu'à dimanche 23 - 16 ans révolus (Dimanche : matinée à 14 h. 30)
Une histoire authentique
Carillons sans joie

SAXON - REX

Téléphone : 6 22 18
Jusqu'à dimanche 23 - 16 ans révolus
Le 1er et meilleur film de la série
Le petit monde de don Camillo

FULLY - CINE MICHEL

Téléphone : 6 31 66
Jusqu'à dimanche 23 - 16 ans révolus (Dimanche : matinée à 14 h. 30)
Un prodigieux spectacle
Carthage en flammes

SION - ARLEQUIN

Téléphone : 2 32 42
Du mardi 18 au mardi 25 décembre
Tous les soirs à 20 heures 30
Dimanche 24 et mardi 25 NOEL, matinée à 15 h. Lundi 24 déc. RELACHE

CARTOUCHE

Le merveilleux film en couleurs de Philippe Broca.
Les exploits d'un héros légendaire.
Dyaloscope — Dès 18 ans révolus
Faveurs suspendues

SION - CAPITOLE

TÉL. 2 20 45
Du mercredi 19 au dimanche 23 déc. 62
Un film dur - nouveau

Les feux de la bataille

avec Scott Brady - Elaine Edwards et Robert Blake
5 femmes dans les griffes des Chinois
Parlé français Dès 16 ans révolus

SION - LUX

Téléphone 2 15 45
Depuis mercredi 19 décembre à 20 h. 30
Le plus stupéfiant des films d'espionnage

Qui êtes-vous M. Sorge ?

avec Thomas Holtzman - Hans Otto Meisner et Jacques Berthier
L'étonnant destin de l'espion qui a mystifié Hitler
Parlé français Dès 18 ans révolus

SAINT-MAURICE-ROXY

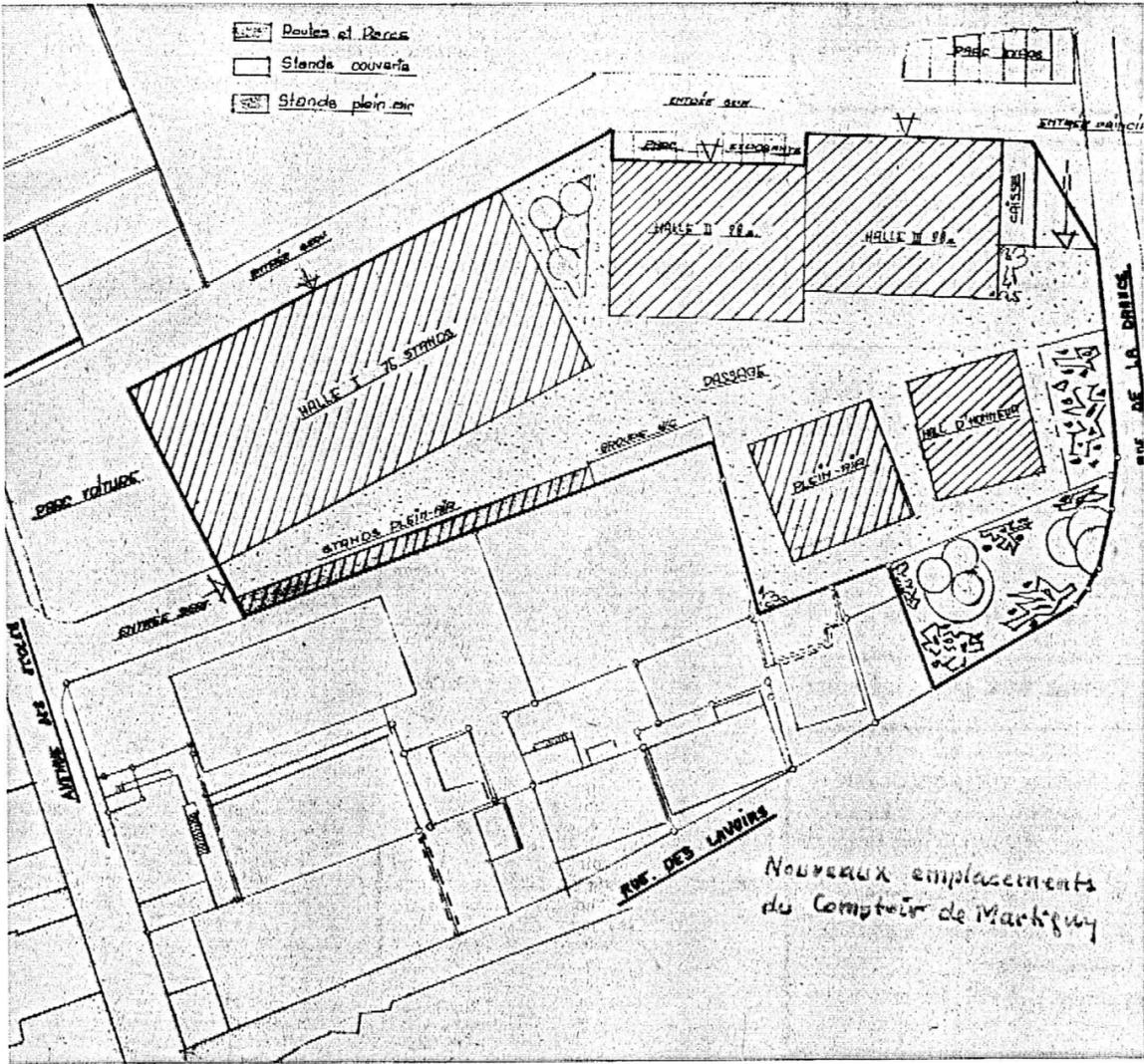
Tél. (025) 3 64 17 Dès 16 ans rév.
Jusqu'à dimanche (14 h. 30 et 20 h. 30)
Mieux qu'un film policier...
Plus qu'un documentaire...
Un film historique !

La police fédérale enquête

James Stewart - Vera Miles
En Technicolor
Courage, intelligence, indépendance politique, telles furent les premières armes des agents fédéraux du F.B.I.
Dimanche à 17 heures
L'EAU VIVE

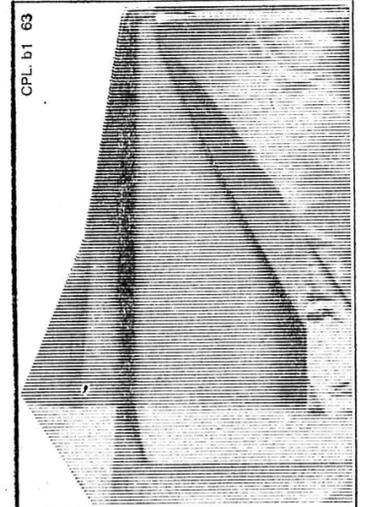
RIDDIS - L'ABEILLE

Téléphone : 4 72 95
Samedi 22 et dimanche 23 décembre 20 h. 30 dès 18 ans rév.
Le plus extraordinaire film policier et d'atmosphère
Le port des illusions
avec Belinda Lee
Joachim Hansen - Ivan Denny
1 h. 40 de tension



Pour vos buffets froids: canapés, amuse-bouches

Du beurre frais de table battu en mousse et... de l'imagination: cresson, piment, crevettes, anchois, fromage, etc.



pur et naturel du beurre-toujours

Pour les Fêtes

NOUILLETES VAUDOISES
PATÉS de ROLLE

SION
Le Provençal
GRILL-ROOM DU CAFE - RESTAURANT
DES CHEMINS DE FER

MENU de Saint-Sylvestre
'a mousse de foie gras briochée
La garniture princesse
L'aïeron de requin à la fine champagne

GASTRONOMIE

AU RESTAURANT DE L'HOTEL CENTRAL
MARTIGNY
Tél. (026) 6 01 84

Festival radical

ORSIERES. — C'est le 12 mai 1963 qu'Orsières accueillera les fanfares radicales-démocratiques du Centre, réunies en festival.

Le dernier garde-à-vous

MARTIGNY — Hier matin, 98 classards se sont présentés à leur dernière inspection militaire, à l'ancienne halle de gymnastique de la Ville.

Concert spirituel

MARTIGNY — L'Eglise réformée de Martigny organise, à l'intention du public, dimanche 30 décembre 1962, à 17 heures, en la chapelle de l'avenue d'Oche, un concert spirituel avec le concours de M. Augustin Gonvers, organiste à Orbe.

Accrochage entre Charrat et Martigny

MARTIGNY — Hier soir, une voiture genevoise conduite par M. Nelson Camelli, dérapant sur la route verglacée, a heurté violemment une jeep se dirigeant vers Charrat.

Hautes études

RIDDIS — Nous apprenons avec plaisir que M. Jacques-Louis Ribordy, licencié es-sciences politiques et notaire a brillamment réussi ses examens cantonaux d'avocat.

DE LA NOBLE CONTRÉE AU VAL D'ANNIVIERS

Assemblée générale de l'Association valaisanne pour l'enfance infirme

SIERRE — A « Notre-Dame de Lourdes », s'est tenue hier depuis 5 heures, l'assemblée générale annuelle de l'institution.

Présenté par M. Bernard de Torrenté, président, le rapport d'activité souligne les principaux buts qu'entend poursuivre « N.-D. de Lourdes » et releva les réalisations effectives de l'année presque écoulée.

L'étroitesse de l'établissement actuel suscite de grands projets, en particulier l'achat d'une maison pour pallier cette carence dans l'attente de la construction d'un nouvel ensemble.

Ceci fut admis au cours d'une discussion générale à laquelle prirent part la doctoresse D'Allèves, M. Maurice de Torrenté, le Dr Zorn, M. Jean Maistre et Me Couchepin.

CASINO CHAMONIX MONT-BLANC
REOUVERTURE SAMEDI 15 DECEMBRE
Roulette - 30 et 40 - Chemin de fer - Boule
Restaurant « Le Royal »
REVEILLONS DE NOEL ET NOUVEL AN

SEMAMER MERIDIONALE
Scupe de poisson — Bisque de homard
Gratin de langoustes et crevettes — Cuisses de grenouilles à la provençale

VALAIS ECHOS DU VALAIS ESTIVOIS DU

MARTIGNY ET LE PAYS DES DRANSES

AUDIENCE DE FIN D'ANNEE DU TRIBUNAL MILITAIRE DE DIVISION 10

Un gymkana qui coûte cher

MARTIGNY * Le Tribunal de division 10 A a tenu, hier, de 8 h. 30 à 13 h. 45, sa dernière audience de l'année. La proximité des fêtes n'en a pourtant pas rendu les juges plus cléments car, forts de la mission qu'ils doivent remplir, ceux-ci ne sont pas sortis de leur légendaire sévérité. Le colonel Bertrand de Haller, grand juge, présidait, avec son aisance et sa distinction habituelles. Il était entouré des majors François Gilliard et Philippe Henchoz, du capitaine Jean-Maurice Gross, de l'appointé Jean Actis, des soldats Cyrille Pralong et Pierre-Antoine Wenger, juges.

Tour à tour, les majors Edouard Huguenin et Jacques Gonvers occupèrent le siège de l'auditeur, tandis que le caporal Jean-François Piquet était assis sur celui du greffier. Toutes les causes jugées étaient défendues par le premier lieutenant Maurice von der Mühl.

QUAND ON PREND UN (GRAND) PARADIS POUR UNE PISTE D'OBSTACLES

Chacun se souvient de l'aventure du caporal Gérard Zufferey, de la compagnie fus. mont. III-1 qui, lors du dernier cours de répétition, défraya la chronique champérolaine en exécutant, sur un tout-terrain «Hafflinger», un gymkana qui finit par une série de tonneaux spectaculaires, à côté du tremplin de saut du Grand-Paradis.

L'accusé, qu'on nous présenta comme un être doué, adroit, mais superficiel, paresseux et hâbleur, auquel on ne peut faire confiance, qui perd complètement la tête à la seule vue d'un jupon, eut à répondre devant ce tribunal du délit de garde en état d'ivresse, d'abus et de dilapidation de matériel en état d'ivresse (pas le matériel, le «sous-of»), d'ivresse au volant.

Chef de garde et malgré la défense qui lui était faite de la quitter, ayant en outre pour mission de contrôler personnellement un prisonnier toutes les deux heures, celui-ci n'a rien trouvé de mieux que d'abandonner son poste dès que la troupe mise en congé eût tourné les talons et d'aller s'enivrer. Il ne réintégra son poste que le lendemain matin pour retourner aussitôt au bistrot, au camping, où il se fit remarquer par sa tenue inconvenante. Plus il avait «mobilité» un tout-terrain «Hafflinger», avec lequel il se mit à faire des démonstrations qui se terminèrent de la manière que l'on sait: plus de 1500 francs de dégâts. Sans compter qu'il a bien failli y laisser sa peau... Pas le tout-terrain, le «sous-of»!

Au militaire, Z. a déjà été condamné pour ivresse et rentrées tardives; au civil, pour contraventions aux lois de la circulation à la suite d'abus d'alcool. Soumis à une analyse psychiatrique, le

coupable est proposé par le praticien pour l'exclusion de l'armée.

Au cours d'un long interrogatoire, l'accusé reconnaît ses torts, mais avec beaucoup de réticence. A la suite d'un pari d'honneur, d'une signature à la Croix-Bleue, affirme-t-il, il a cessé de boire.

Mais le major Huguenin, auditeur, retient huit infractions graves aux ordres de garde en moins de 24 heures, l'abus et la dilapidation de matériel au sens de l'article 73 du Code pénal militaire et ivresse au volant. Il fait siennes les conclusions du rapport psychiatrique exécutant toute irresponsabilité du prévenu. Seul élément positif: son casier judiciaire vierge. Pour ces motifs, l'auditeur requiert une peine de six mois d'emprisonnement sous régime militaire et s'oppose à l'octroi de sursis, car la condition objective à cet octroi n'est pas réalisée en l'occurrence. Il propose, en outre, de prononcer la dégradation du caporal Z., comme peine accessoire.

Le défenseur, premier lieutenant von der Mühl, reconnaît le caractère de gravité des faits reprochés au caporal Z. et ne diminue pas, dans sa plaidoirie, la part de responsabilité de l'accusé. Mais il demande au tribunal de bien examiner toutes les circonstances dans lesquelles les infractions ont été commises, attaquant ensuite l'ordre de garde qui autorisait la consommation de la bière, l'absence de l'officier de garde qui aurait dû s'inquiéter de ce qui se passait au Grand-Paradis.

Les infractions reprochées au caporal Z., poursuit-il, ont été commises dans un état second, voulant prouver par là que les conditions objectives de sursis ont été réalisées. Le défenseur s'oppose à la dégradation et à l'exclusion de son client de l'armée, demandant enfin une peine d'emprisonnement avec sursis.

Après de longues délibérations, le tribunal retint contre le caporal Z. tous les faits énoncés dans l'acte d'accusation, faits extrêmement graves commis par un sous-officier auquel on avait fait confiance et qui s'est comporté d'une façon indigne. Il n'exclut toutefois pas la responsabilité limitée, l'accusé ayant agi sous l'influence de l'alcool. Il le condamna donc à une peine de 3 mois d'emprisonnement, dont sont à déduire sept jours de préventive, et au paiement des frais de la cause. Cette peine sera subie sous le régime militaire.

Le tribunal renonça à la dégradation, mesure de caractère particulièrement infamant.

Un gymkana qui coûte cher!

DES CHEVAUX DE RETOUR

Ce fut d'abord au tour du soldat du train, César Salamin, une bonne tête (de mule), de retenir l'attention du tribunal. Condamné plusieurs fois, prétendant ne pas savoir lire, il recommence. On l'accuse à nouveau d'insoumission pour ne pas s'être présenté aux inspections d'armes et d'habillements, en 1960 et 1961.

Ce brave César est «Landstürmer» et le tribunal en tient largement compte, puisqu'il se trouve en présence d'un vieux soldat arrivant bientôt au terme de ses obligations militaires qu'il a accomplies sans faute grave. Il le con-

damne à vingt jours d'arrêts de rigueur, moins huit jours déjà subis, et au paiement des frais.

Le soldat du train Georges Genier, que l'expertise psychiatrique présente comme un «minus» lucide, se présenta, lui, sans boutons à sa tunique devant la Justice militaire. On lui reproche de ne pas avoir communiqué ses changements d'adresse depuis septembre 1961, de n'avoir point répondu à l'ordre de marche du C.R. 1962, de n'avoir pas accompli ses cours de tir et de n'avoir pas participé à l'inspection de cette année. Déjà condamné pour les mêmes motifs, il n'a tenu aucun compte des avertissements que lui avait donnés précédemment ce même tribunal. Cet inadapté socialement, ce gros poupon, a eu la chance de trouver un patron en or qui s'occupe de lui et qui vient déposer un émouvant témoignage.

Le major Gonvers, auditeur, admet qu'on se trouve devant une affaire posant une série de problèmes de nature à faire réfléchir et qui doit se juger en tenant compte de vastes circonstances atténuantes, tandis que la défense demande — chose extrêmement rare — au tribunal de conclure à l'exclusion de l'armée, car son client, marqué par un infantilisme frisant la déficience mentale, est un exemple désastreux pour la troupe.

Le tribunal n'a pas voulu le suivre dans ses conclusions. Il retint contre Genier l'insoumission des prescriptions de service, l'insoumission et condamna ce récidiviste qui comparait pour la quatrième fois (le psychiatre n'admit pas même la responsabilité restreinte), à 4 mois d'emprisonnement, sous le régime militaire et au paiement des frais. Le tribunal a fait preuve de clémence, en l'occurrence.

UN GARS QUI A LA BOUGEOTTE

Le canonnier Jean-Marie Nasel, jeune homme de 22 ans, a la bougeotte. Parti à l'aventure, il trouva du travail en Italie, puis, l'occasion aidant, il se dirigea vers l'Allemagne. Ayant une situation stable, il entreprit de demander un congé militaire, mais trop tard pour que celui-ci lui fût accordé.

C'est pour avoir fait défaut à son cours de répétition de 1962 que ce sympathique jeune homme comparait, hier, devant ses juges.

Auditeur et défenseur se sont, dans ce cas, donnés la main, si bien que Nasel a été condamné à une peine de 45 jours d'emprisonnement avec sursis pendant deux ans et aux frais.

Gageons qu'on ne l'y verra plus et que la prochaine fois il fera sa demande de congé assez tôt.

CONDAMNATION PAR DEFAUT

C'était une demande de relief d'un jugement prononcé le 17 octobre 1960 et condamnant le soldat André Raaflaub à une peine d'emprisonnement. Ayant été détenu du 11 octobre au 15 décembre de la même année, il a ensuite disparu de la circulation. On apprit, hier, qu'il se trouve «en tôle» quelque part en Belgique, où il a été condamné à deux ans d'emprisonnement. Ainsi, le premier jugement devient définitif et, de plus, Raaflaub a commis depuis de nouvelles infractions: absence aux C.R. 1958, 1959, 1961, 1962, aux fins obligatoires et aux inspections d'armes et d'habillement.

Le tribunal l'a condamné par défaut à une peine de six mois d'emprisonnement.

Pas cher, alors que tout augmente...

Em. B.

DU BORD DU LAC A SAINT-MAURICE

Mauvaise chute

COLLOMBEY * Mlle Françoise Nergen a fait une mauvaise chute sur la chaussée. C'est avec une rotule déboîtée au genou droit qu'elle dut être hospitalisée. Nos meilleurs vœux de complet rétablissement.

Ah! ce verglas...

COLLOMBEY — Un camion vaudois est entré en collision avec la voiture de Monsieur Zen Ruffinen, de Sierre, près des Raffineries du Rhône, à Collombey. La cause est due à la route verglacée.

On doit malheureusement enregistrer de gros dégâts matériels aux véhicules.

Un enfant de Saint-Maurice à l'honneur

C'est avec un plaisir tout particulier que la population du district de Saint-Maurice a appris la nomination de M. Marcel Mottet, lic. en droit de l'Université de Fribourg, à Saint-Maurice, au poste de préposé à l'Office des poursuites et faillites du district.

Très connu dans les milieux militaires, on le vit souvent dans nos inspections d'armes valaisannes et même confédérées, comme suppléant de l'inspecteur le major Rielle. Il y a trois ans, M. Marcel Mottet avait eu l'honneur d'être nommé 1er secrétaire de la Commission fédérale de recrutement de la zone I (Valais - Vaud - Genève).

Il succède donc à M. Oswald Mottet, notaire, son père, qui prend sa retraite après une activité de 34 années, retraite bien méritée, puisqu'il a fêté dernièrement ses 70 ans. M. Oswald Mottet succédait déjà en 1928 à son père, M. Jules Mottet. Il se voua avec beaucoup de compréhension et de tact dans sa tâche, parfois bien difficile. Nous lui souhaitons une bonne retraite et formulons nos vœux les meilleurs, afin que nous puissions encore rencontrer longtemps cette personnalité si bien de Saint-Maurice.

Quant à M. Marcel Mottet, nous lui souhaitons beaucoup de succès dans sa nouvelle activité. Toutes nos félicitations pour sa brillante nomination.

La centrale thermique de la Porte du Scex

Mardi 18 décembre a eu lieu à Vouvry (Valais) l'assemblée générale constitutive de la Centrale thermique de la Porte du Scex S.A. (CTPS).

Cette société au capital social de 30 millions de francs a pour but de construire et d'exploiter une centrale thermo-électrique à Vouvry.

Constituée en société de partenaires, elle groupe la S.A. l'Energie de l'Ouest-Suisse (EOS), les Raffineries du Rhône S.A., les Chemins de fer fédéraux, la Lonza S.A., la S.A. pour l'Industrie de l'Aluminium (AIAG) et la Société Romande d'Electricité.

L'assemblée générale a désigné M. Pierre Payot, à Clarens, en qualité de président de la société et M. Werner Syz, à Chippis, en qualité de vice-président.

LA CAISSE CANTONALE DE COMPENSATION

engage :

UNE SECRETAIRE de langue française

UNE STENO-DACTYLOGRAPHE de langue française

Adresser offres à la Direction de la Caisse cantonale de compensation, à Sion.



Les enfants et petits-enfants, ainsi que les familles parentes et alliées, ont la douleur de faire part du décès de

Monsieur Alexis DONDAINAZ

survenu à l'âge de 75 ans.

L'ensevelissement aura lieu à Martigny, le samedi 22 décembre 1962, à 10 heures 15.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.



Monsieur Firmin VUADENS, à Vouvry; Monsieur et Madame Léopold VUADENS et leurs enfants, à Vouvry; Madame veuve Louise CLERC et ses enfants, à Aproz; Monsieur et Madame Théophile DARIO-LY-CLERC et leurs enfants, à Aproz, Vétroz et Genève; Monsieur Marcellin CLERC, à Aproz; Monsieur et Madame Roland FOURNIER-CLERC et leur fille, à Aproz; Monsieur et Madame Hermann COTTAGNOUD-GILLIOZ et leurs enfants, à Vétroz et Sion; Madame Louise FOURNIER et ses enfants, à Sion et à Aproz; ainsi que les familles parentes et alliées ont la grande douleur de faire part du décès de

Madame Marie VUADENS-CLERC

leur chère épouse, sœur, belle-sœur, tante, nièce et cousine, enlevée à leur affection, le 20 décembre 1962, munie des sacrements de l'Eglise.

La messe de sépulture sera célébrée en l'église d'Aproz, le 22 décembre 1962, à 10 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.



Très touchée par les marques de sympathie (dons pour des messes, prières, fleurs, messages réconfortants) reçues dans le grand deuil qui vient de la frapper

la famille de Madame veuve Edouard MONNAY

adresse à toutes les personnes qui l'ont assistée l'expression de ses profonds remerciements.

Un merci spécial à la Chorale de Masongex et aux employés de l'atelier de serrurerie de la Ciba.



La famille de Monsieur Ulrich DONNET

très touchée par les nombreuses marques de sympathie reçues à l'occasion de son deuil, remercie bien sincèrement toutes les personnes qui, par leur présence, leurs messages, leurs envois de fleurs et leurs dons pour des messes, l'ont entourée en ces jours douloureux et les prie de trouver ici l'expression de sa gratitude.



Très touchée par les nombreuses marques de sympathie et d'affection reçues lors de son grand deuil, la famille de

Monsieur Alfred PASCHE

à Vollèges et Verbier

remercie toutes les personnes qui y ont pris part, soit par leur présence, leurs dons de messes, leurs envois de fleurs ou leurs messages, et les prie de trouver ici l'expression de sa vive reconnaissance.

Elle adresse un merci particulier à la Caisse d'épargne du Valais, à la société de Secours mutuel de Vollèges, à la société de musique l'Avenir, Le Châble, à la section Bagnes-Vollèges des cafetiers et restaurateurs, et à la classe 1892 de Vollèges-Sembrancher et à l'entreprise Paul Maret, Le Châble.

Vollèges, le 20 décembre 1962.

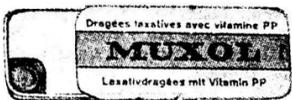


Très sensible aux nombreuses marques d'amitié et de sympathie témoignées lors de son très grand deuil,

la famille de Monsieur Louis-Modeste CHARDONNET

à Fully, Lausanne, Charrat et Genève, remercie très chaleureusement toutes les personnes qui ont pris part personnellement ou moralement à son profond chagrin.

Laxatif doux et efficace



vient à bout de toutes les constipations. Boîte de 20 dragées Fr. 2.30 Dans votre pharmacie

Pour vos cadeaux...



Horlogerie-Bijouterie-Optique. Tél. 2 23 44

Bijoux - Montres de marque Pendules

Exclusivité: pendulettes Cyma

Au Brillat-Savarin

Rue des Remparts SION

Grand choix de

Bonbonnières de classe Nos fameux pralinés Nos pâtés froids insurpassables Nos desserts glacés et petits fours Torches - Tresses, etc.

MUHLHEIM

Confiseur. Tél. (027) 2 45 74

Décisions du Conseil d'Etat

Dans sa dernière séance le Conseil d'Etat a pris les décisions suivantes :

NOMINATIONS ET DEMISSION

VERRAZ — M. Henri Gaspoz, de Verraz, technicien au département des Travaux publics a été nommé à titre définitif secrétaire de la commission cantonale des constructions.

GAMPEL — M. Léandre Bregy, de Gampel, a été nommé à titre définitif moniteur aux ateliers-écoles du bâtiment au Centre de la formation professionnelle.

SION — Ont été nommé à titre définitif: MM. Laurent Cornut, chef des ateliers-écoles de métaux au Centre de la formation professionnelle; Raphaël Meyer, concierge de l'ancien bâtiment de la Banque cantonale valaisanne; Vital Pralong, secrétaire au Service cantonal des automobiles et Pascal Pelissier, ingénieur-adjoint pour le Valais central au Service des ponts et chaussées.

BRIGUE — M. Siegfried Steiner, de Brigue, a été nommé définitivement ingénieur adjoint pour le Haut-Valais au Service cantonal des ponts et chaussées.

ADJUDICATIONS ET SUBVENTION

COLLONGES — Une subvention cantonale a été allouée en faveur du projet complémentaire de la route forestière de Plex I, 1ère étape, à Collonges.

LES AGETTES — La commune des Agettes a été autorisée à adjudger la construction d'égouts

SION — La fourniture de stores à lamelles et les travaux de serrurerie dans le cadre de la construction du bâtiment de la police cantonale et du service des autos ont été adjudgés.

NOUVEAUX AVOCATS

Le Conseil d'Etat a décidé de délivrer le diplôme d'avocat à MM. Max Arnold, Brigue; Jacques-Louis Ribordy, Riddes et André Viscolo, Montana.

NOUVELLES SUISSES ET ETRANGERES

Les entretiens Macmillan - Kennedy prolongés

NASSAU, 20 déc. * Les conversations Kennedy-Macmillan sur l'avenir de la force de frappe nucléaire britannique, qui ont occupé la journée de mercredi et la journée de jeudi, ne sont pas terminées.

Aucun accord n'est encore intervenu. Toutefois, indique-t-on de sources britannique et américaine autorisées, on s'achemine lentement vers ce qui est qualifié « d'objectif commun », une fois acquis l'abandon par la Grande-Bretagne de la fusée « Skybolt » qu'elle n'a pas les moyens de mettre au point et que les Américains ne veulent plus financer. Dans la pratique la Grande-Bretagne serait disposée à accepter un équipement en fusées « Polaris » que les Etats-Unis lui fourniraient pour combler le vide résultant de la disparition des fusées « Skybolt » et des bombardiers stratégiques.

Une fois entrée dans le Marché commun — question qui a été abordée jeudi matin par les deux hommes d'état — souligne-t-on dans les mêmes milieux, la Grande-Bretagne devrait nécessairement aligner sa politique de défense sur celle du continent. C'est alors, selon certaines indications, que, sous réserve de l'approbation du Congrès, la France pourrait se voir offrir des « Polaris », ce qui équivaldrait à la création d'une sorte de directeur nucléaire anglo-franco-américain en Europe.

Cette formule n'a pas encore été définitivement arrêtée. Jeudi après midi, pendant que le président Kennedy et M. Macmillan ont parlé des relations Est-Ouest, du conflit sino-indien et, à nouveau, du Congo, M. Robert MacNamara, secrétaire à la Défense américaine, et son homologue britannique, M. Peter Thorneycroft, se sont efforcés de mettre au point un document définitif commun qui ne sera soumis que vendredi matin

à l'approbation de MM. Kennedy et Macmillan. Jusqu'à ce moment le président, le premier ministre et leurs experts n'ont travaillé que sur des documents parallèles, mis au point au sein de chaque délégation.

Selon certaines informations recueillies dans les milieux diplomatiques, le cabinet britannique se réunirait vendredi matin, pour être informé de la teneur des conversations. La délégation

britannique ferait d'ailleurs jeudi dans la soirée une déclaration officielle à ce sujet.

Un communiqué final sera publié vendredi vers 18 h. 30 (heure suisse). Le président Kennedy compte quitter Nassau pour Palm Beach à 22 h. 30 (heure suisse) vendredi, M. Macmillan restant samedi à Nassau, où il s'entretiendra avec M. John Diefenbaker, premier ministre du Canada.

Panorama...

... M. Macmillan a le sourire : les affaires semblent s'arranger à Nassau, à tel point qu'on a prolongé de 24 heures les discussions.

... Saisie, à Paris, d'un livre imaginant le procès en Haute-Cour du général De Gaulle.

... On n'apprécie pas la « mission militaire américaine au Congo », pas plus à Léopoldville qu'à Elisabethville.

Hostilité congolaise à la mission militaire U. S.

LEOPOLDVILLE, 20 * Dans les milieux parlementaires congolais, on manifeste une certaine agitation au sujet de l'annonce de l'envoi d'une mission militaire américaine au Congo. Si l'homme de la rue demeure indifférent, une opinion défavorable se dessine, notamment au sein des membres de la Chambre des représentants.

M. Nzeza Landu, président de la Commission des affaires étrangères de la Chambre, a annoncé qu'il comptait inviter le ministre des Affaires étrangères à s'expliquer à ce sujet. M. Jean Bolikango, un des leaders de l'opposition, a indiqué qu'il avait l'intention d'interroger le gouvernement.

M. Joseph Kasongo, ancien président de la Chambre, déposera une interpellation.

Les parlementaires de l'opposition pensent que cette mission pourrait entraîner l'installation au Congo d'une base militaire américaine, qui agirait

rapidement en dehors de l'ONU. Les députés semblent surtout estimer qu'ils ne sont pas consultés assez souvent par le gouvernement.

ELISABETHVILLE, 20 * Une violente manifestation antiméricaine a éclaté jeudi matin, à 10 h. 30 (h. l.) à Elisa-

bethville : une centaine d'étudiants katangais, dont le nombre a rapidement doublé, ont assiégré le Consulat des Etats-Unis à Elisabethville, brandissant des pancartes, hurlant des slogans, projetant pierres, tomates et mangues vers l'immeuble, dont les vitres ont volé en éclats.

Escroquerie à Bruxelles

BRUXELLES, 20 — Deux des trois Belges arrêtés à Bruxelles pour des escroqueries importantes dont avait été victime M. Moïse Tschombé, président du Katanga, et dit-on plusieurs autres hommes politiques africains, ont vu, jeudi, leur mandat d'arrêt confirmé par la chambre du conseil du tribunal de Bruxelles. Ces deux Belges sont Maximilien Van Der Sleyen et Jean Delvaux. Le troisième, André Knaepen, avait dû subir une opération chirurgicale avant

son arrestation et il a été arrêté pour raisons de santé.

Ensemble les trois prévenus s'étaient servis d'un ordre de paiement régulier de 40.000 francs suisses signé par le président Tschombé et adressé à Van Der Sleyen, pour établir des documents similaires qu'ils ont présentés pour encaissement à une banque suisse. Ils se sont ainsi appropriés plusieurs millions de francs belges.

VALAIS ECHOS DU VA

Aujourd'hui le Conseil général poursuit ses travaux

SION * Dans notre édition de jeudi, nous avons traité le budget 1963 des Services industriels, la demande de crédits supplémentaires, ainsi que du cautionnement Pro-Familia, qui seront soumis au Conseil général en séance de ce soir fixée à 20 h. 30, à la salle du Grand Conseil.

Parlons brièvement d'un emprunt de deux millions auprès de l'AVS. De quoi s'agit-il ?

Par lettre du 19 novembre 1962, le Conseil municipal demandait au bureau du Conseil général et à la Commission de gestion l'autorisation de contracter un emprunt de deux millions en exposant ce qui suit :

Les emprunts suivants ont été autorisés par le Conseil général :

Budget 1960 : 3.500.000 fr. (autorisé le 22 décembre 1959).

Budget 1961 : 3.000.000 (autorisé le 22 décembre 1960).

Budget 1962 : 3.000.000 fr. (autorisé le 2 février 1962).

Soit, au total : 9.500.000 fr.

Les emprunts suivants ont été effectivement contractés :

En 1960 : 2.000.000 fr. auprès de l'AVS.

En 1961 : 3.000.000 fr. auprès de l'AVS.

En 1962 : 3.000.000 fr. auprès de Rentenanstalt 3,75 %, cours 99, 12 ans.

En 1962 : 1.000.000 fr. auprès de la SUVA, 3,5 %, cours 98, 10 ans.

Soit, au total : 9.000.000 fr.

Il reste donc un solde à emprunter de 500.000 fr., autorisé. Or, en automne 1962, la Centrale de compensation AVS, à Genève, offrait à la commune deux millions de francs aux conditions suivantes :

— Taux 3,5 % l'an, intérêts semestriels, cours 97,50 %, durée 18 ans, amortissements à discuter, paiement fin novembre au plus tard.

Les financiers consultés par le Conseil communal conseillaient tous vivement de souscrire un tel emprunt, vu les conditions actuelles du marché des capitaux. Le Conseil communal avait donc décidé de le faire, en prévoyant d'utiliser cette somme comme suit :

— 850.000 fr., part de Sion, à la construction de l'école secondaire régionale des garçons (arrondis).

— 1.150.000 fr. à placer au mieux dans un établissement bancaire, et à valoir sur le budget 1963.

Après avoir examiné, en séance du 21 novembre, cette demande, la commission de gestion proposera au Conseil général d'autoriser cet emprunt.

Enfin, le Conseil communal soumettra à l'assemblée primaire la vente d'une parcelle de terrain de 106 m² à la nouvelle route de Platta. Lors de l'ouverture de cette dernière, qui part de la fontaine des Aigles, en direction nord-ouest, il est resté au sud de cette route

un solde de terrain exproprié formant un triangle de 106 m². Au vu des croquis des lieux, il n'est pas certain que cette parcelle puisse jamais être utilisée par la commune pour un aménagement quelconque. D'autre part, sa surface minimum et sa situation ne permettent guère d'envisager la solution d'un échange au lieu d'une vente. Par contre, il a été constaté qu'elle servait en quelque sorte de dépôt, ce qui est gênant, en général et en particulier pour le propriétaire de la parcelle contiguë au sud.

Par contre, cette parcelle s'incorporait tout naturellement à sa voisine. Le propriétaire de cette dernière ayant demandé de l'acquérir, le Conseil communal propose de la lui vendre au prix de 40 francs le m².

Vu l'importance mineure de cet objet, la commission de gestion a admis qu'il soit soumis au Conseil général à la présente séance, bien qu'il ne figure pas à l'ordre du jour et elle proposera d'autoriser le Conseil communal à vendre la parcelle pour le prix mentionné ci-dessus.

A part tous ces points de l'ordre du jour, le Conseil général s'efforcera de terminer l'étude du règlement des constructions, mais nous doutons fort de sa réussite, à moins que l'on siège... à la française ! (Ry)

Toujours la question hongroise

NEW YORK, 20 déc. * L'Assemblée générale a adopté, jeudi, par 50 voix contre 13 et 43 abstentions, une résolution déjà adoptée par la commission politique spéciale et qui charge le secrétaire général des Nations unies de prendre « toutes mesures qu'il jugera utiles » pour le règlement de la question hongroise.

Celle-ci figurait à l'ordre du jour de l'O.N.U. depuis l'insurrection de Budapest, en 1956 et n'y reviendra sans doute plus.

Cette résolution, qui déplore le manque de coopération apporté par la Hongrie au représentant spécial de l'O.N.U., chargé d'enquêter sur place sur la mise en œuvre des diverses résolutions de l'Assemblée générale, met fin au mandat de ce représentant, sir Leslie Munro.

D'autre part, la commission de vérification de pouvoirs a adopté, par 5 voix contre 4, une motion américaine

recommandant, comme chaque année depuis l'insurrection de 1956, que l'Assemblée ne « prenne pas de décision » sur la validité des pouvoirs du représentant hongrois.

En présentant cette motion, le délégué des Etats-Unis, M. Charles Yost, a fait valoir que le Gouvernement hongrois ne s'est toujours pas conformé aux résolutions de l'Assemblée qui portent sur le retrait des troupes étrangères et le retour des droits civiques et libertés fondamentales.

M. Platon Morozov (U.R.S.S.) s'est élevé contre « ces manœuvres indignes » et a suggéré que les Etats-Unis retirent leur motion « pour montrer la sincérité de leur désir de diminuer la tension. »

Devant les objections des représentants d'Indonésie et de Guinée, M. Charles Yost a rétorqué que les Etats-Unis « faisaient des vœux fervents pour l'amélioration de la situation, mais n'avaient pas encore vu de geste concret de la part du Gouvernement hongrois qui le confirme ».

Le budget français

PARIS, 20 * Le Parlement a voté dans le temps record de moins de trois jours l'essentiel du budget pour 1963, les recettes et les masses globales de dépenses.

L'Assemblée nationale a, en effet, adopté jeudi après-midi en une demi-heure les quelques modifications apportées cette nuit par le Sénat dans un esprit d'étroite collaboration.

Le seul problème pendant était le financement de l'arrachage des pommettes de cidre. En accord avec le Sénat, il a été décidé de faire financer cette charge non seulement par une surtaxe de trois cents nouveaux francs l'hectolitre d'alcool pur, à base de céréales (whisky, gin et vodka), mais aussi par une taxe sur les apéritifs anisés.

Il ne reste plus aux députés et aux sénateurs, avant de se séparer pour Noël, que de voter la régularisation des dépenses intervenues au cours de l'année et qui font l'objet d'un « collectif ».

En janvier et en février, le Parlement examinera les différents chapitres des budgets des ministères. Mais la masse globale des dépenses et des recettes est déjà fixée.

Rien ne pourrait empêcher la Rhodésie-du-Nord de faire sécession

LUKASA (Rhodésie-du-Nord), 20 * « Puisque le gouvernement britannique a accordé au Nyassaland le droit de sécession, nous revendiquons aussi ce droit pour nous-mêmes », a déclaré M. Kenneth Kaunda, ministre d'Etat et des Affaires sociales du jeune gouvernement africain de Rhodésie-du-Nord, protestant jeudi contre la déclaration faite mardi par M. Butler, ministre britannique chargé des relations avec la Fédération d'Afrique centrale.

Toujours l'affaire du « Spiegel »

CARLSRUHE, 20 — Huit semaines après le début de l'action judiciaire contre le « Spiegel », le procureur suprême Westram a demandé jeudi l'ouverture d'une enquête préalable contre l'éditeur Rudolf Augstein, le rédacteur Conrad Ahlers et le colonel Alfred Martin. Quant à l'avocat général Berard, il a déclaré que ces personnes seraient accusées de trahison. L'affaire « Spiegel » est maintenant exclusivement dans les mains des juges d'instruction. Ajoutons que le nouveau ministre de la Justice du gouvernement fédéral, M. Bucher, a été mis au courant jeudi du développement de cette affaire.

LE YEMEN ET L'O.N.U.

NEW YORK, 20 * La commission de vérification des mandats de l'Assemblée générale de l'ONU a décidé jeudi de reconnaître le représentant du nouveau gouvernement républicain du Yémen. Jusqu'ici, c'était le gouvernement royaliste du Yémen qui était officiellement accrédité auprès des Nations Unies.

Arrestation pour vol de documents intéressants la Défense nationale

JACKSON (Mississippi), 20 * La police de Jackson a annoncé aujourd'hui l'arrestation, mercredi soir, de trois hommes pour le vol de documents intéressant la Défense nationale, à la suite d'une enquête menée par la Sécurité fédérale (F.B.I.).

Lee Young, 45 ans, James Causey, 22 ans, et Anthony Whitehead, 20 ans, avaient pris contact avec un Cubain habitant Jackson, et qu'ils croyaient être un agent du gouvernement Castro. Ils lui avaient proposé, moyennant 600.000 dollars, les plans de construction de certaines pièces pour le montage de la fusée « Nike », fabriquées aux usines « Vickers » de Jackson.

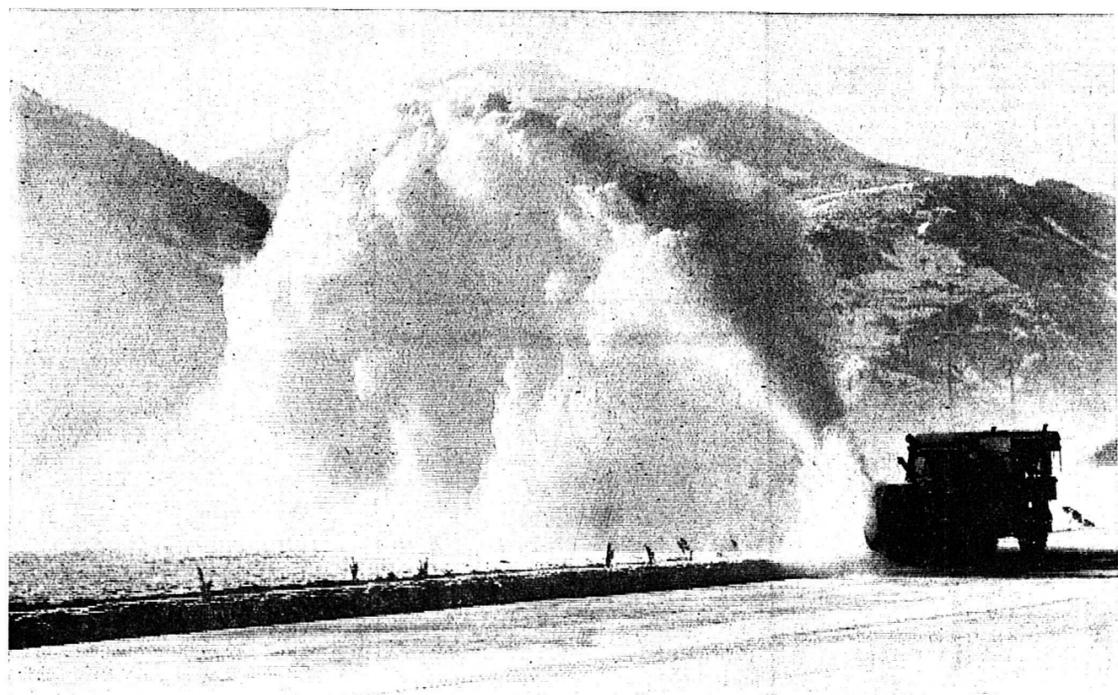
Le Cubain, dont le nom n'a pas été révélé, alerta immédiatement la sûreté. On lui conseilla de continuer les conversations avec les trois hommes jusqu'au moment où les preuves seraient suffisantes pour motiver leur arrestation.

Déraillement

ROME, 20 — Un train a déraillé en gare de Castellamare di Stabia, dans la région de Naples. Sept personnes ont été grièvement blessées.

Bilan de la révolte de Brunei

LONDRES, 20 * Sept tués et vingt-huit blessés du côté britannique, une soixantaine de tués et six à sept cents prisonniers parmi les rebelles, deux tués et sept blessés civils, ainsi que plusieurs tués et blessés dans la police locale : tel est le bilan de la révolte de Brunei et de Sarawak, que vient d'annoncer aujourd'hui à la Chambre des Communes M. Neagal Fischer, sous-secrétaire d'Etat au ministère des relations avec le Commonwealth.



Malgré les fréquentes chutes de neige, la piste principale est soigneusement dégagée par l'armée qui utilise les moyens les plus modernes.